

PARI

UNE ENQUÊTE SUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE



CANADA

CHAMBRES DES COMMUNES

Rapport du Comité permanent de
l'industrie, de la science et de la technologie et
du développement régional et du Nord

Guy Ricard, député
Président

DÉCEMBRE 1991

CHAMBRE DES COMMUNES

Séances 1 et 11

Le jeudi 5 décembre 1991

Le jeudi 9 décembre 1991

Président: Guy Ricard

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday December 5, 1991

Monday December 9, 1991

Chairman: Guy Ricard

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord / Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Industry, Science and Technology, and Development

PARI

Industrie, de la
Science et de la
Tech

Industry, Science
and Technology,

UNE ENQUÊTE SUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Développement
régional et du Nord

Development

CONGRÈS

Étude de projet de rapport

Y COMITE

Le premier rapport du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord

PARI: Une
recherche industrielle

REPORT

Project Study Report

COMMITTEE

First Report of the Standing Committee on Industry, Science and Technology, and Development

Guy Ricard, député
Président

Trouvée dans le dossier de la Chambre des Communes / Found in the House of Commons Files

1991

Décembre 1991

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 11

Le jeudi 5 décembre 1991

Le lundi 9 décembre 1991

Président: Guy Ricard

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, December 5, 1991

Monday, December 9, 1991

Chairman: Guy Ricard

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing
Committee on*

Industrie, de la Science et de la Technologie et du Développement régional et du Nord

Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development

CONCERNANT:

Étude du projet de rapport

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre:

PARI: Une enquête sur le Programme d'aide à la
recherche industrielle

RESPECTING:

Consideration of a Draft Report

INCLUDING:

The First Report to the House:

IRAP: An inquiry into the Industrial Research Assistance
Program

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DU
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

Président: Guy Ricard

Vice-présidents: David Bjornson
Jim Peterson

STANDING COMMITTEE ON INDUSTRY, SCIENCE
AND TECHNOLOGY, REGIONAL AND NORTHERN
DEVELOPMENT

Chairman: Guy Ricard

Vice-Chairmen: David Bjornson
Jim Peterson

Membres

Bill Domm
Louise Feltham
Len Hopkins
Howard McCurdy
Jacques Vien—(8)

(Quorum 5)

Membre substitut

David Berger a remplacé Len Hopkins
durant l'enquête de PARI

Attachés de recherche

Daniel Brassard, chef,
Division des sciences et de la technologie
Ruth Fawcett, Division des
sciences et de la technologie
Odette Madore, Division de l'économie

Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement

La greffière du Comité

Christine Fisher

Members

Bill Domm
Louise Feltham
Len Hopkins
Howard McCurdy
Jacques Vien—(8)

(Quorum 5)

Acting Member

David Berger replaced Len Hopkins
for the duration of the IRAP inquiry

Research Officers

Daniel Brassard, Chief,
Science and Technology Division
Ruth Fawcett,
Science and Technology Division
Odette Madore,
Economics Division

Research Branch of the Library of Parliament

Christine Fisher

Clerk of the Committee

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Rapport à la Chambre

Le comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord

Introduction	vii
Mandat et méthodologie	vii
Première partie	a l'honneur de présenter son
A. Description du PARI	1
B. Partenaires du PARI	3
C. Financement du PARI	6
D. Évaluations du PARI	10
E. Commentaires	14
	PREMIER RAPPORT
B. Difficultés administratives du PARI	18
C. Mission du PARI	20
D. Le PARI doit-il demeurer au sein du CNRS ?	23
E. Plan stratégique pour le PARI	27
1. Éléments du PARI	28
2. Décentralisation	30
F. Le rôle de la Commission consultative du PARI	31
G. Le rôle du PARI vis-à-vis la compétitivité nationale	32
Conclusion	37
Liste des recommandations	39
Annexe A	41
Annexe B	43
Annexe C -- Lien de travail	45
Demanda de réponse du gouvernement	47
Annexe D -- Opinion dissidente du Parti libéral	49
Annexe E -- Opinion dissidente du NPD	50
Processus relatifs	57

Enquête sur le programme de recherche industrielle *Table des matières*

Introduction	vii
Mandat et méthodologie	vii
Première partie	1
A. Description du PARI	1
B. Partenaires du PARI	3
C. Financement du PARI	6
D. Évaluations du PARI	10
E. Commentaires	14
Deuxième partie	15
A. Érosion du financement du PARI	15
B. Difficultés administratives du PARI	18
C. Mission du PARI	20
D. Le PARI doit-il demeurer au sein du CNRC?	23
E. Plan stratégique pour le PARI	27
1. Éléments du PARI	28
2. Décentralisation	29
F. Le rôle de la Commission consultative du PARI	31
G. Le rôle du PARI vis-à-vis la compétitivité nationale	33
Conclusion	37
Liste des recommandations	39
Annexe A	41
Annexe B	43
Annexe C – Liste de témoins	45
Demande de réponse du gouvernement	47
Annexe D – Opinion dissidente du Parti libéral	49
Annexe E – Opinion dissidente du NPD	53
Procès-verbaux	57

Table des matières

vii	Introduction
vii	Mandat et méthodologie
1	Première partie
1	A. Description du PARI
3	B. Partisanes du PARI
8	C. Financement du PARI
10	D. Évaluation du PARI
14	E. Commentaires
13	Deuxième partie
15	A. Érosion du financement du PARI
18	B. Difficultés administratives du PARI
20	C. Mission du PARI
23	D. Le PARI doit-il donner au sein du FNAC?
27	E. Plan stratégique pour le PARI
28	1. Éléments du PARI
29	2. Déconcentration
31	F. Le rôle de la Commission consultative du PARI
33	G. La rôle du PARI vis-à-vis les compétences nationales
37	Conclusion
39	Liste des recommandations
41	Annexe A
43	Annexe B
45	Annexe C — Liste de témoins
47	Demande de réponse du gouvernement
49	Annexe D — Opinion dissidente du Parti libéral
53	Annexe E — Opinion dissidente du NPD
57	Préface-verbatim

Enquête sur le programme d'aide à la recherche industrielle

Introduction

Le Canada doit agir maintenant pour survivre au sein d'un marché mondial de plus en plus compétitif. Il est essentiel que les sociétés et les industries canadiennes utilisent les nouvelles méthodes scientifiques et technologiques pour concevoir et fabriquer leurs produits de façon que l'économie canadienne continue à croître et que nous puissions maintenir notre niveau de vie actuel.

Dans ce contexte, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) a, depuis sa création en 1947, joué un rôle vital dans la promotion du développement et de l'exploitation de la technologie dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Le Programme, qui relève du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), aide les entreprises canadiennes en leur fournissant une aide technique directe et opportune, des informations critiques ainsi qu'un soutien financier. Loué par l'ensemble du secteur privé, le PARI a pour seul but de donner à l'industrie canadienne ce qu'il lui faut pour devancer ses concurrents.

Le Comité permanent de la Chambre des communes chargé de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord a lancé une enquête sur le PARI en réaction à d'inquiétants rapports de média concernant l'avenir du programme. Il y a eu des allégations selon lesquelles le CNRC voulait changer l'orientation du PARI de manière à en faire un instrument de commercialisation pour les laboratoires du CNRC, plutôt qu'un programme au service de l'industrie. On craignait également qu'un roulement du personnel au niveau de la haute direction du PARI ainsi qu'une diminution du financement pourraient gêner le rôle et les objectifs du programme.

Mandat et méthodologie

Étant donné l'excellente réputation du programme, le Comité a décidé de faire enquête sur le PARI. Pour mettre au clair diverses questions, le Comité a convoqué onze témoins afin de fournir l'information nécessaire aux membres. Lors des audiences, qui se sont déroulées entre le 26 septembre 1991 et le 7 novembre 1991, sept grandes questions ont été soulevées :

1. Quel a été l'impact de la diminution du financement sur la capacité du PARI à remplir son mandat?
2. Les changements apportés à la direction du PARI ont-ils nui aux opérations de ce dernier?

3. A-t-on essayé de modifier la mission du PARI de façon à avantager les laboratoires du CNRC plutôt que les clients de l'industrie?
4. Le PARI devrait-il demeurer au sein du CNRC?
5. Quelles sont les implications du nouveau Plan stratégique du PARI, tel que proposé par le CNRC?
 - a. Modifier le nombre d'outils de financement du PARI présente-t-il des avantages?
 - b. Quel impact aura la décentralisation sur le réseau du PARI?
6. Quel rôle conviendrait à la Commission consultative du PARI?
7. Quel devrait être le rôle du PARI dans le contexte du défi auquel le pays fait face dans le domaine de la compétitivité?

Le présent rapport étudie à fond ces questions. Il est divisé en deux parties. La première partie, qui décrit le PARI et en explique le fonctionnement, fournit un contexte utile. La deuxième partie souligne les principales questions qui ont découlé des audiences et propose des recommandations.

Première partie

A. Description du PARI

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) fait partie du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) depuis plus de quatre décennies. Le programme fonctionne sur le principe du transfert de technologies. Il aide les petites et moyennes entreprises à acquérir et à utiliser diverses technologies. Pour ce faire, ce programme leur fournit une aide technique directe, de l'information ainsi qu'un soutien financier. Son objectif est d'aider les entreprises à être plus compétitives sur les marchés nationaux et internationaux.

Les assises du PARI se composent d'un réseau national de conseillers en technologie industrielle (CTI), qui sont compétents sur le plan technique et connaissent bien les milieux industriels. Grâce aux CTI qui assurent une prestation dans tout le pays, le PARI est facilement accessible à toute entreprise, quel que soit son emplacement. La première tâche du CTI est de collaborer avec l'entreprise afin de définir de façon précise le problème auquel elle est confrontée. S'il faut faire appel à la technologie pour résoudre ce problème, le conseiller doit déterminer avec l'entreprise si les résultats attendus méritent qu'on engage les dépenses prévues. En rendant cette décision rapidement, le CTI est en mesure d'aider l'entreprise dès le départ.

S'il faut trouver une solution technique au problème de l'entreprise, le conseiller se met tout de suite à la recherche de cette solution en puisant dans ses propres connaissances et en consultant ses collègues du réseau. Cette façon de procéder fait ressortir le caractère multidisciplinaire de l'approche utilisée par le réseau.

Lorsqu'une solution technique a été trouvée, le CTI aide l'entreprise à établir un plan d'action valable qui est fondé sur l'utilisation d'une technologie sûre et appropriée. Il discute souvent du plan d'action proposé avec les spécialistes des laboratoires du CNRC. Enfin, selon le type de solution exigée, la composante voulue du PARI est mise à contribution afin de fournir à l'entreprise les fonds nécessaires. Étant donné qu'il dispose d'un certain nombre d'outils de financement différents, le PARI est en mesure de fournir un service adapté aux divers besoins techniques.

Auparavant, le PARI pouvait compter sur cinq outils de financement différents. Ainsi, le **PARI-H** permettait de financer les projets employant des étudiants. De nombreux projets à court terme visant l'élaboration d'un produit ou d'un procédé peuvent utiliser les talents d'un étudiant universitaire inscrit en génie ou dans une discipline scientifique. Avec ce type de projet, le PARI assumait une partie du salaire de l'étudiant et fournissait au besoin un conseiller technique afin de surveiller le déroulement technique du projet et de fournir les conseils voulus.

Le **PARI-L** était utilisé pour des projets de courte durée. Si une entreprise avait besoin de l'aide de spécialistes de l'extérieur pour des projets liés à l'essai de produits, à la conception de produits ou de procédés ou encore à des études de faisabilité en génie, le PARI pouvait verser des contributions de 5 000 dollars (ou équivalentes à 65 p. 100 des coûts, selon le montant le moins élevé) pourvu que le coût total de ces projets soit inférieur à 12 000 dollars.

Le **PARI-M** était offert pour les projets à moyen terme. Grâce à ce programme, une entreprise pouvait recevoir jusqu'à 100 000 dollars afin de rémunérer le personnel technique nécessaire pour des projets précis visant à mettre au point ou à améliorer des produits et des procédés.

Le **PARI-R** fournissait quant à lui des fonds pour les projets à long terme. Les projets proposés comportaient habituellement des risques élevés, mais s'annonçaient très prometteurs. Grâce à ces fonds, les entreprises pouvaient collaborer avec des spécialistes des laboratoires des gouvernements fédéral ou provinciaux, des laboratoires universitaires ou encore avec des groupes internationaux. Ce programme facilitait aussi le transfert à l'industrie de technologies appartenant à ces divers laboratoires. L'objectif était d'élaborer de nouvelles technologies qui pouvaient être commercialisées.

Le dernier élément, le **PARI-S**, soit le Service de technologie internationale, aidait les entreprises à repérer et à utiliser la technologie de source étrangère. Il visait à faciliter le transfert de ces technologies de manière à ce que les entreprises canadiennes puissent en profiter. Il cherchait aussi à promouvoir la collaboration entre les propriétaires étrangers de technologies et des sociétés canadiennes en vue de la réalisation de travaux de recherche-développement. Ce programme a été abandonné en juin 1990.

Dans l'ensemble, le PARI s'adapte aux besoins de ses clients. Il fournit aux PME les connaissances techniques et les ressources humaines qui souvent leur font défaut. Grâce à son réseau décentralisé, les mesures sont prises rapidement et sont adaptées aux régions.

En décembre 1989, le CNRC a restructuré le PARI supposément afin d'améliorer la gestion des finances et de l'ensemble du programme. Les diverses composantes du PARI ont été réorganisées afin de former deux secteurs principaux. L'élément régional comprend le réseau de conseillers en technologie industrielle, le PARI-L, le PARI-M et le PARI-H. L'élément national comprend le PARI-R et le PARI-S. À la suite de cette restructuration, l'administration des contributions du PARI a été confiée au bureau des contributions du CNRC.

En septembre 1991, le Conseil national de recherches du Canada présentait son «Plan stratégique du PARI». Officiellement adopté par le Conseil d'administration, le Plan apporte d'autres changements aux outils de financement du PARI. Le PARI comprendra dorénavant deux composantes principales. La composante **Technologie, acquisition et échange d'information** visera à venir en aide aux projets à portée restreinte. L'aide financière sera limitée au départ à 15 000 dollars avec un maximum (futur) de 30 000 dollars. On espère que cette aide permettra aux entreprises de démontrer et d'améliorer leurs compétences techniques afin de pouvoir plus tard innover, développer les technologies et les gérer. Ce programme peut aussi être utilisé pour les projets de formation ou d'emploi d'étudiants. Il y

aura deux catégories de projets : les projets d'entreprise présentés par des sociétés individuelles afin d'obtenir des droits de propriété et les projets industriels visant une industrie ou un secteur d'activité¹.

La seconde composante, **Recherche, développement et adaptation**, visera les projets de R-D comportant l'application de travaux de R-D et l'adaptation de technologies ayant fait leur preuve sur le plan technique. Ces programmes pourront fournir une aide financière et technique pour les projets de R-D (jusqu'à l'étape de la construction des prototypes) ainsi que pour le transfert de technologies techniquement sûres aux entreprises se proposant de les adapter afin d'améliorer leur compétitivité. Ce programme permettra d'accorder aux divers projets une aide qui pourra atteindre 350 000 dollars et qui sera habituellement répartie sur une période supérieure à un an. Les décisions relatives aux projets dont le budget ne dépasse pas 100 000 dollars seront prises au niveau régional tandis que les projets de plus de 100 000 dollars seront évalués en fonction de leur pertinence par rapport aux besoins nationaux ou aux priorités et objectifs globaux du PARI.

Ce seront les directeurs régionaux qui, en vertu du Plan stratégique, s'occuperont de planifier les opérations et de prendre les diverses décisions nécessaires. Selon le CNRC, les critères d'admissibilité au PARI seront «souples, sensibles et d'application générale, mais l'accès au programme sera plus sélectif et reposera sur les aptitudes manifestes des PME à progresser² .»

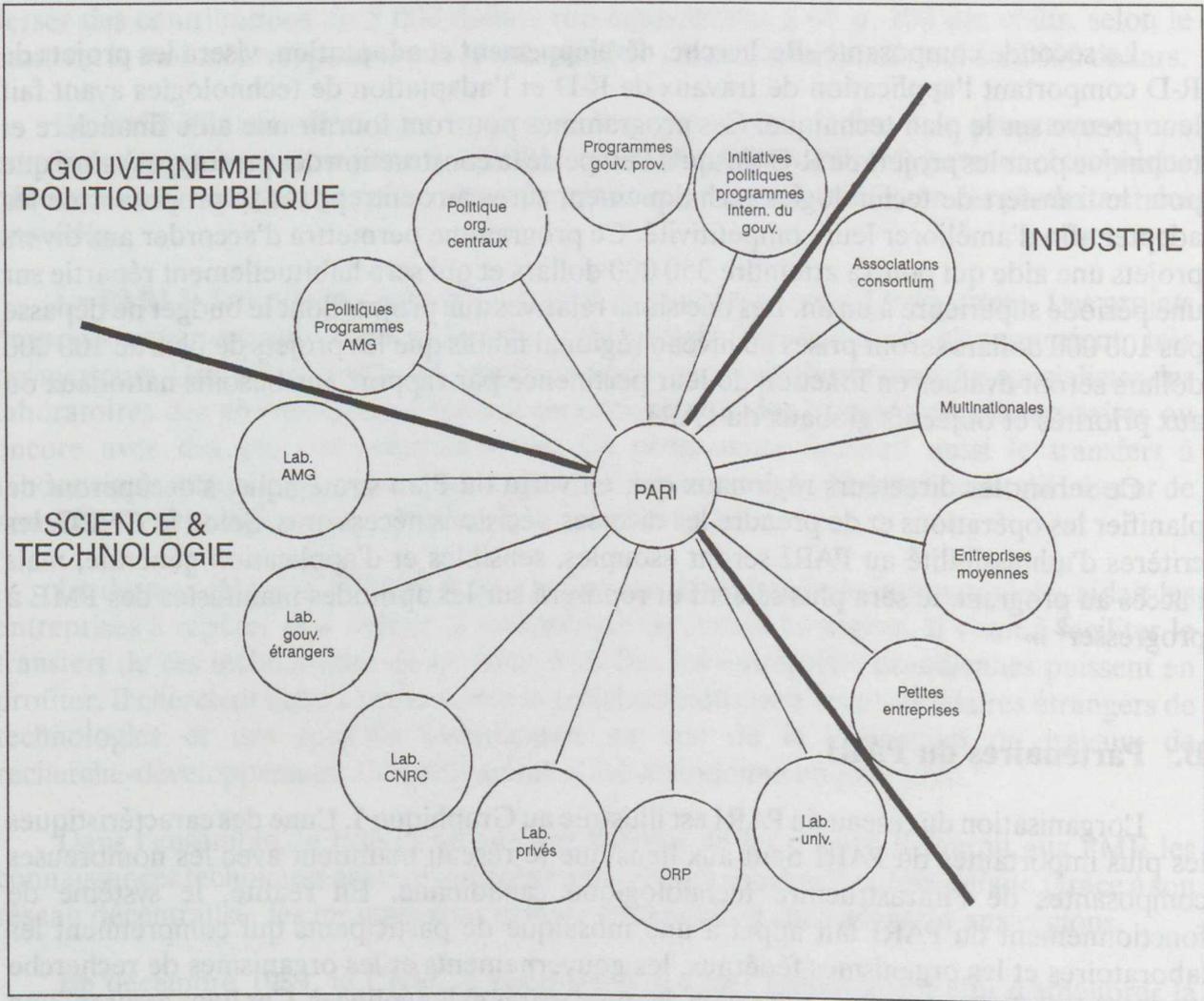
B. Partenaires du PARI

L'organisation du réseau du PARI est illustrée au Graphique 1. L'une des caractéristiques les plus importantes du PARI tient aux liens que le réseau maintient avec les nombreuses composantes de l'infrastructure technologique canadienne. En réalité, le système de fonctionnement du PARI fait appel à une mosaïque de participants qui comprennent les laboratoires et les organismes fédéraux, les gouvernements et les organismes de recherche des provinces, les centres de technologie, les universités et les collèges. Ces liens assurent que l'aide accordée aux industries est adéquate et facilite la diffusion et le transfert de technologies.

¹ Conseil national de recherches, *Programme d'aide à la recherche industrielle : Plan stratégique des années 90*, septembre 1991, p. 13-14.

² *Ibid.*

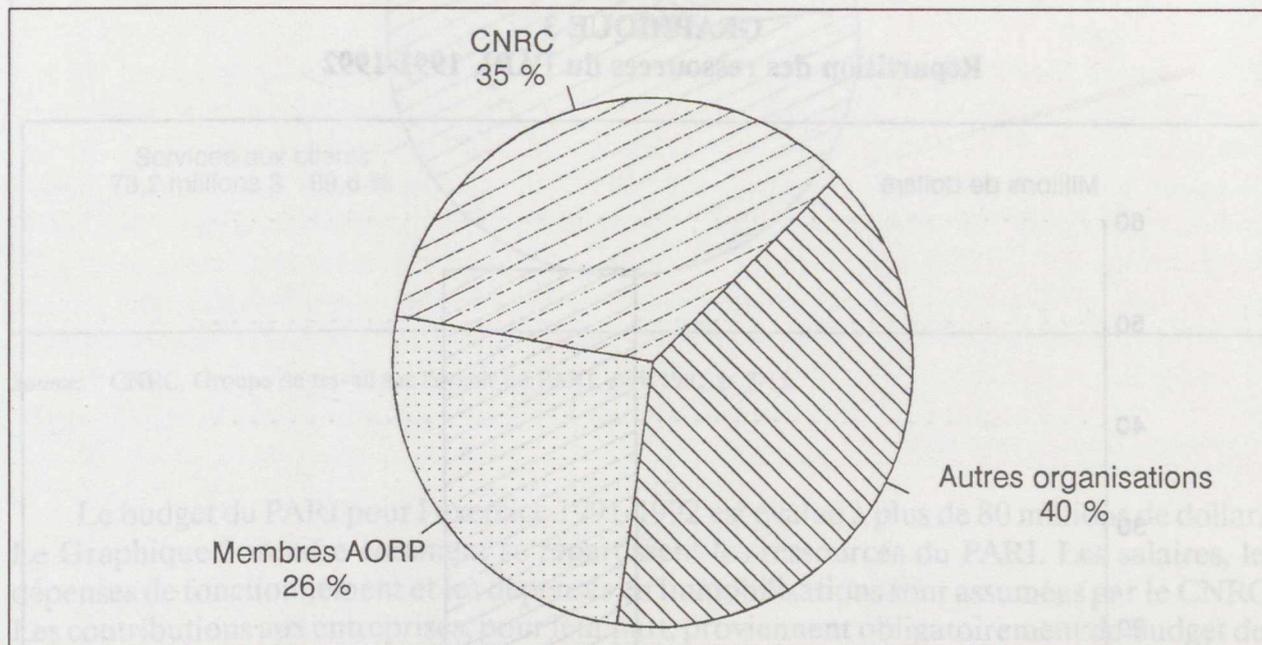
GRAPHIQUE 1
Le Réseau des politiques et partenaires du PARI



Source: CNRC, IRAP Evaluation Study: Final Report, décembre 1990.

Bien que le PARI trouve ces conseillers scientifiques auprès des laboratoires du CNRC, le réseau est aussi alimenté par des CTI de l'extérieur, qui sont pour la plupart détachés d'organismes provinciaux de recherche (OPR), d'instituts de recherche, d'universités et de collèges. Ces conseillers partagent leurs compétences techniques et participent au fonctionnement du PARI. Le graphique 2 montre la distribution des CTI dans le réseau du PARI.

GRAPHIQUE 2
Conseillers en technologie industrielle du réseau PARI



Source: Données fournies par J.K. Pulfer, 18 octobre 1991.

Le PARI est également associé à d'autres ministères fédéraux, ainsi qu'à des programmes provinciaux, et il peut accéder aux technologies élaborées dans leurs laboratoires. Le PARI facilite ensuite les projets de transfert de technologies à différentes entreprises.

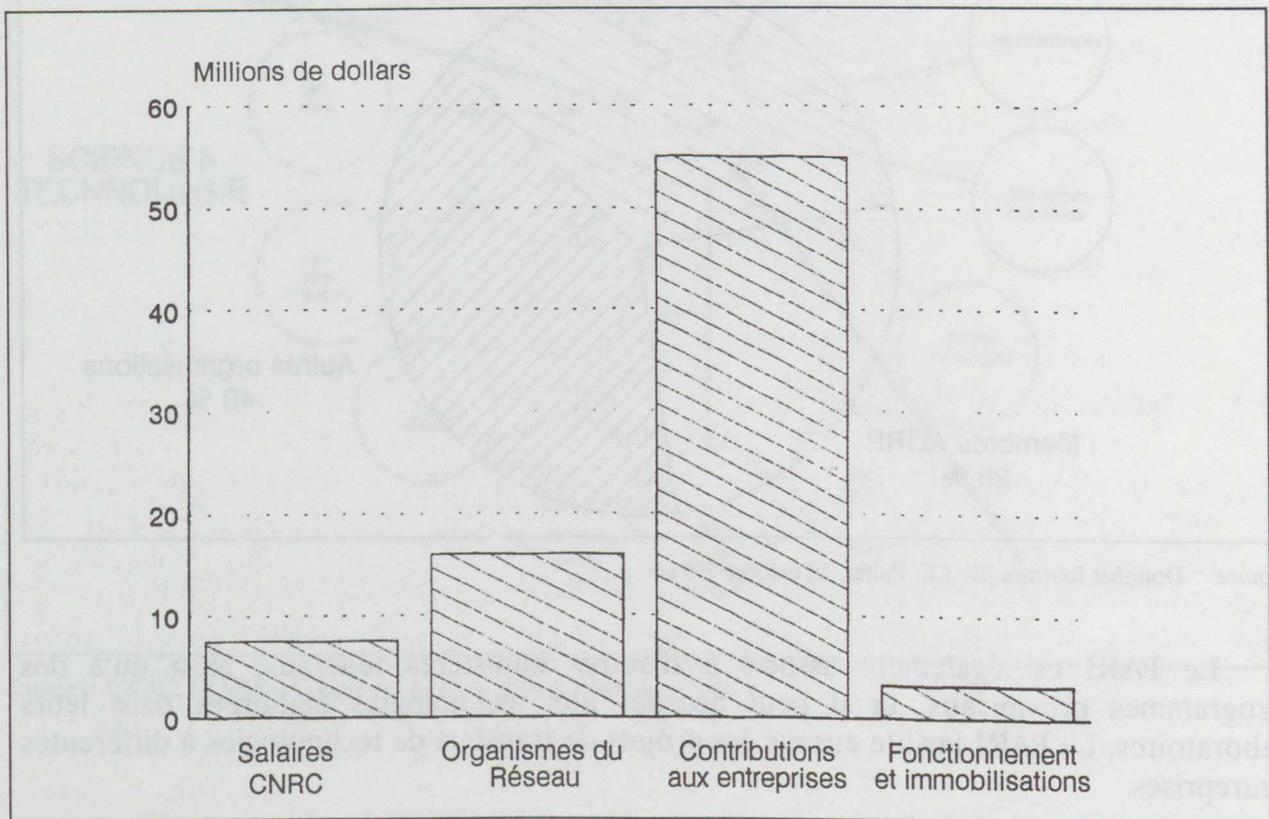
Par ailleurs, le PARI travaille étroitement avec Industrie, Sciences et Technologie Canada, le programme de Diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Aux termes de protocoles d'entente distincts, ces entités ont accepté de collaborer à la réalisation de programmes. Les agences et programmes fédéraux coordonnent leurs activités avec les services technologiques du PARI.

Par l'intermédiaire de ses partenaires, le PARI peut accéder aux technologies presque partout au Canada et, grâce à son réseau qui couvre tout le pays, il peut atteindre des entreprises disséminées sur un vaste territoire et répondre à leurs besoins particuliers. Le PARI peut faire connaître à ses clients la technologie qui leur convient le mieux. Ainsi, les entreprises ont la possibilité d'augmenter leur compétence technique, leur rentabilité et leur compétitivité à l'échelle internationale.

C. Financement du PARI³

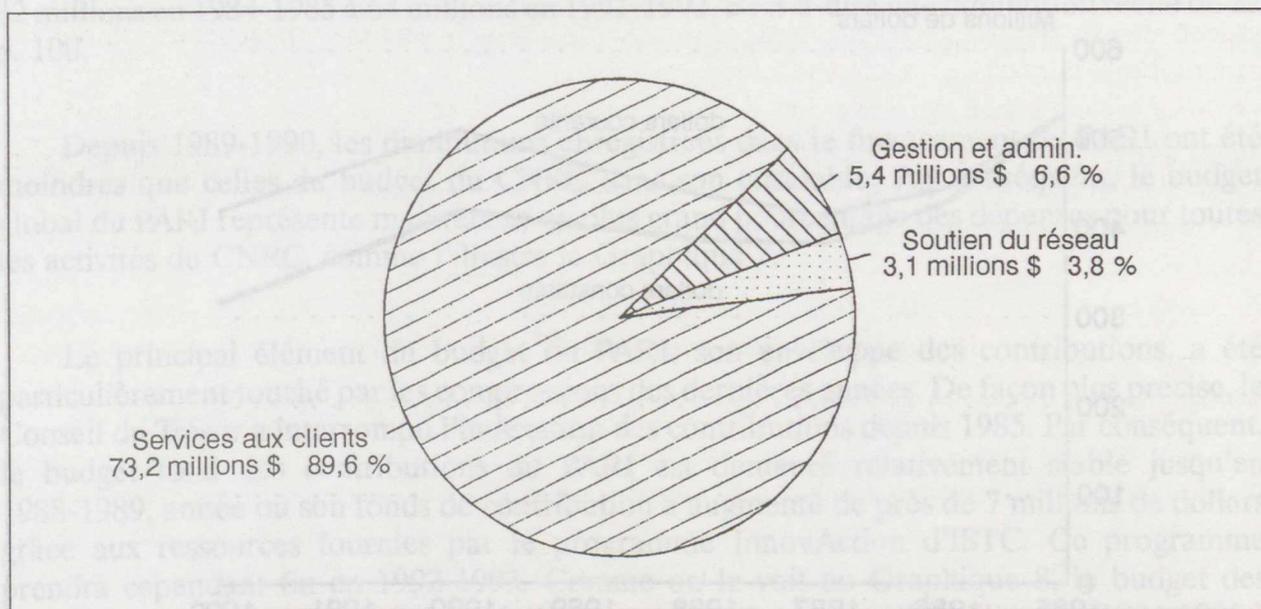
Bien que le CNRC ait restructuré le PARI, ce programme continue à fournir une aide à l'industrie canadienne par le truchement de contributions financières directes et indirectes (information, conseils et assistance techniques). Les fonds du PARI, qui permettent la prestation de cette aide, proviennent de deux sources distinctes. La première est constituée d'une enveloppe budgétaire de contributions réservée au PARI et la seconde provient du budget général du CNRC. Le rapport du Groupe de travail sur l'avenir du PARI (1991) fournit une ventilation des ressources du programme, ce qu'illustrent les graphiques 3 et 4.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources du PARI, 1991-1992



³ Les données utilisées dans cette section sont présentées à l'annexe A.

GRAPHIQUE 4

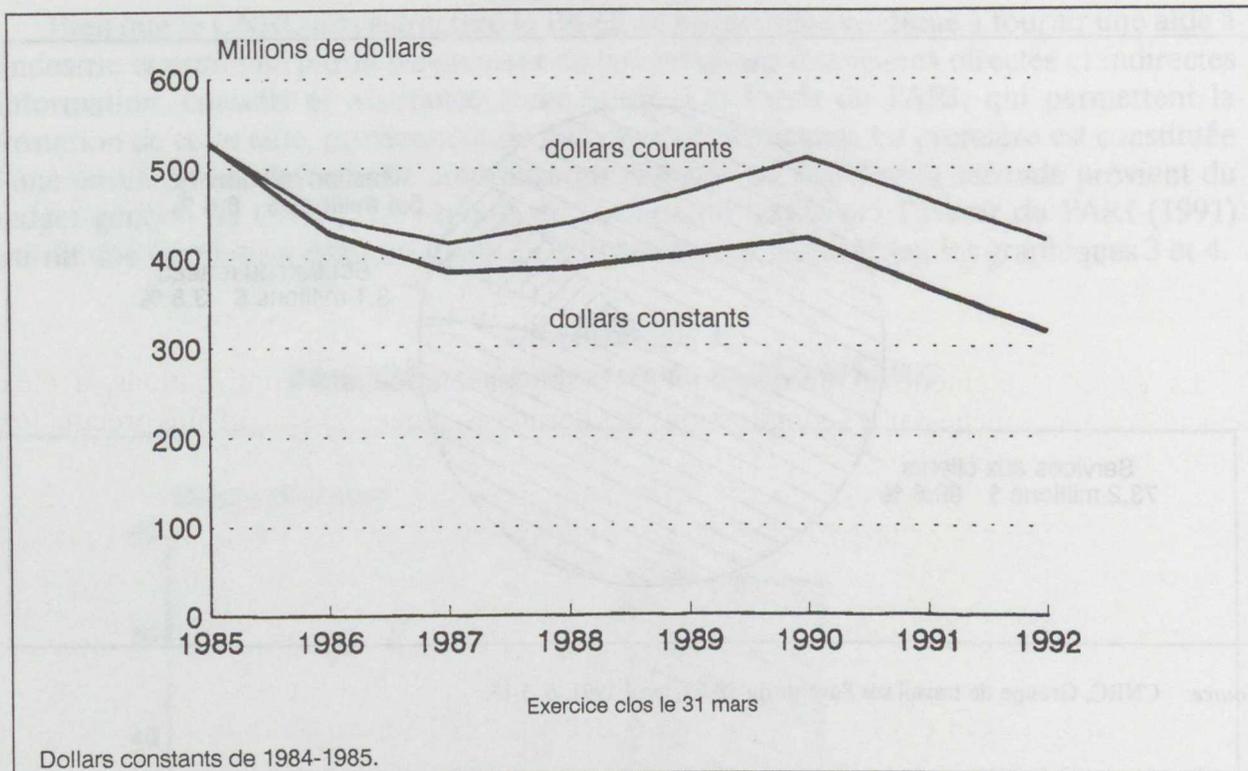


Source: CNRC, Groupe de travail sur l'avenir du PARI, avril 1991, p. 3-15.

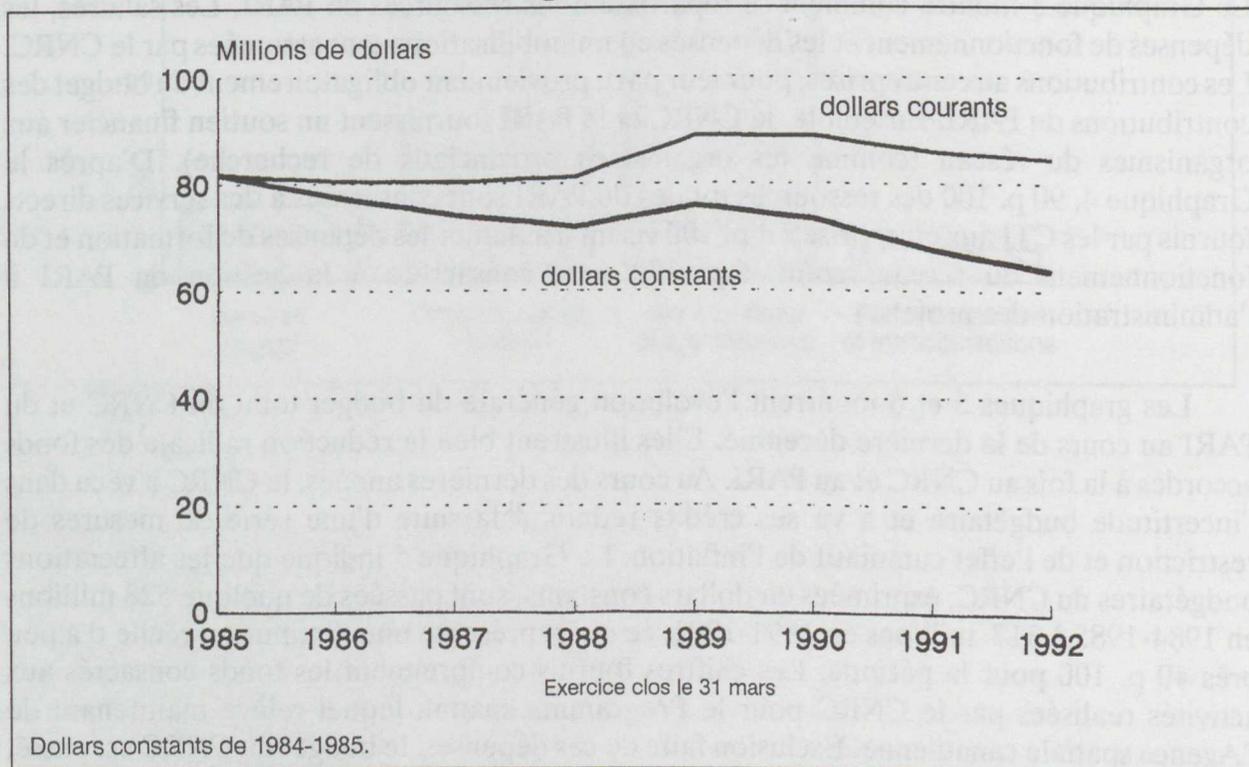
Le budget du PARI pour l'exercice 1991-1992 est évalué à plus de 80 millions de dollars. Le Graphique 3 montre comment se répartissent les ressources du PARI. Les salaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations sont assumées par le CNRC. Les contributions aux entreprises, pour leur part, proviennent obligatoirement du budget des contributions du PARI. Ensemble, le CNRC et le PARI fournissent un soutien financier aux organismes du réseau (comme les organismes provinciaux de recherche). D'après le Graphique 4, 90 p. 100 des ressources totales du PARI sont consacrées à des services directs fournis par les CTI aux entreprises; 4 p. 100 visent à assumer les dépenses de formation et de fonctionnement du réseau; enfin, 6 p. 100 sont consacrées à la gestion du PARI à l'administration des projets.

Les graphiques 5 et 6 montrent l'évolution générale du budget total du CNRC et du PARI au cours de la dernière décennie. Elles illustrent bien la réduction radicale des fonds accordés à la fois au CNRC et au PARI. Au cours des dernières années, le CNRC a vécu dans l'incertitude budgétaire et a vu ses crédits réduits à la suite d'une série de mesures de restriction et de l'effet cumulatif de l'inflation. Le Graphique 5 indique que les affectations budgétaires du CNRC, exprimées en dollars constants, sont passées de quelque 528 millions en 1984-1985 à 317 millions en 1991-1992, ce qui représente une diminution réelle d'à peu près 40 p. 100 pour la période. Les chiffres fournis comprennent les fonds consacrés aux activités réalisées par le CNRC pour le Programme spatial, lequel relève maintenant de l'Agence spatiale canadienne. Exclusion faite de ces dépenses, le budget du CNRC est passé, en dollars constants, de quelque 483 millions en 1984-1985 à 317 millions en 1991-1992, soit une baisse de 35 p. 100.

GRAPHIQUE 5
Budget total du CNRC



GRAPHIQUE 6
Budget total du PARI



N.B. : Programme spatial inclus

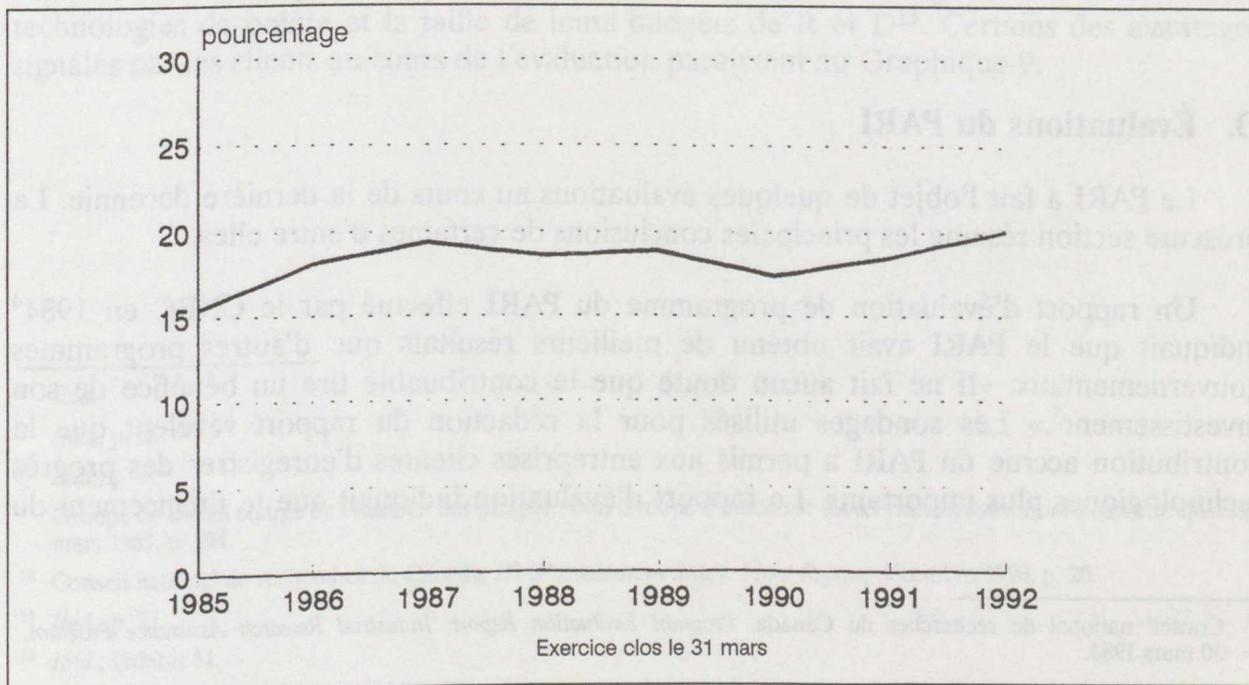
Source: Données du CNRC, 20 novembre 1991

Le PARI a fait face à des mesures de restrictions semblables. Comme l'indique le Graphique 6, les dépenses totales du PARI en dollars constants ont chuté, passant d'environ 82 millions en 1984-1985 à 64 millions en 1991-1992, c'est-à-dire une diminution réelle de 22 p. 100.

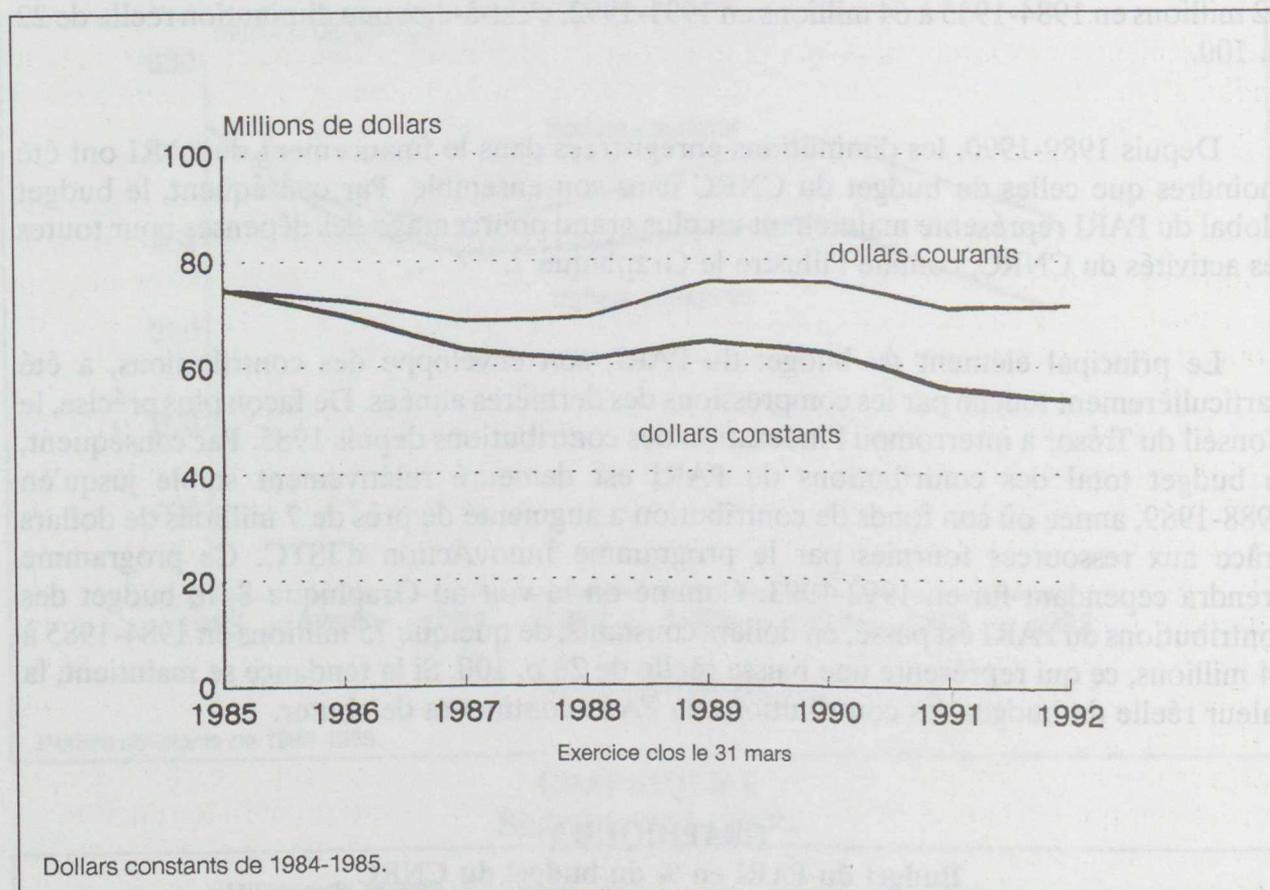
Depuis 1989-1990, les diminutions enregistrées dans le financement du PARI ont été moindres que celles du budget du CNRC dans son ensemble. Par conséquent, le budget global du PARI représente maintenant un plus grand pourcentage des dépenses pour toutes les activités du CNRC, comme l'illustre le Graphique 7.

Le principal élément du budget du PARI, son enveloppe des contributions, a été particulièrement touché par les compressions des dernières années. De façon plus précise, le Conseil du Trésor a interrompu l'indexation des contributions depuis 1985. Par conséquent, le budget total des contributions du PARI est demeuré relativement stable jusqu'en 1988-1989, année où son fonds de contribution a augmenté de près de 7 millions de dollars grâce aux ressources fournies par le programme InnovAction d'ISTC. Ce programme prendra cependant fin en 1992-1993. Comme on le voit au Graphique 8, le budget des contributions du PARI est passé, en dollars constants, de quelque 75 millions en 1984-1985 à 54 millions, ce qui représente une baisse réelle de 28 p. 100. Si la tendance se maintient, la valeur réelle du budget des contributions du PARI continuera de chuter.

GRAPHIQUE 7
Budget du PARI en % du budget du CNRC



GRAPHIQUE 8 Budget des contributions du PARI



N.B. : Programme spacial inclus

Source: Données du CNRC, 20 novembre 1991

D. Évaluations du PARI

Le PARI a fait l'objet de quelques évaluations au cours de la dernière décennie. La présente section résume les principales conclusions de certaines d'entre elles.

Un rapport d'évaluation de programme du PARI effectué par le CNRC en 1984⁴ indiquait que le PARI avait obtenu de meilleurs résultats que d'autres programmes gouvernementaux. «Il ne fait aucun doute que le contribuable tire un bénéfice de son investissement⁵.» Les sondages utilisés pour la rédaction du rapport révèlent que la contribution accrue du PARI a permis aux entreprises clientes d'enregistrer des progrès technologiques plus importants. Le rapport d'évaluation indiquait que le financement du

⁴ Conseil national de recherches du Canada, *Program Evaluation Report: Industrial Research Assistance Program*, 30 mars 1984.

⁵ *Ibid.*, p. iii.

PARI avait eu du succès dans plus de 90 p. 100 des cas⁶. La demande de services du PARI dépasse de beaucoup les ressources disponibles, de conclure le rapport⁷. De plus, les clients évaluaient très favorablement les services du PARI; en moyenne, 94 p. 100 considéraient qu'ils étaient satisfaisants ou mieux. Enfin, pour l'ensemble des éléments du PARI, l'étude indiquait que 81 p. 100 des clients considéraient que l'information reçue était appropriée à leurs besoins⁸.

Le groupe Nielsen a évalué le PARI et a présenté son rapport en 1985. L'évaluation conclut : «Le PARI fonctionne bien. Il pourrait servir de point de départ à un programme de transfert et de technologie intégré comprenant le PARI, le PPIL et le PDIR et à renforcer la coordination des services de conseils techniques offerts par les divers centres du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé⁹.»

En décembre 1990, le CNRC a publié une autre étude d'évaluation du PARI¹⁰. Le rapport soulignait que les «quatre éléments financiers du PARI, ajoutés aux conseils et à l'aide des CTI et des responsables de projet, fournissent un vaste éventail de services d'aide qui se traduisent par une utilisation bien équilibrée du programme. (. . .) Cet équilibre est un des points forts du PARI.» Le rapport conclut que «l'équilibre entre les éléments permet de répondre totalement aux besoins des entreprises, quelle que soit leur envergure». On félicitait le PARI pour son approche globale comportant le minimum de biais sectoriel, et on soulignait sa réputation de sensibilité aux besoins de la clientèle, ce qui constituait une différence et une qualité considérables par rapport aux autres programmes gouvernementaux. Enfin, «la souplesse du programme est une autre caractéristique importante qui est appréciée des clients, des partenaires et du personnel» (traduction)¹¹. L'évaluation montrait également que pour chaque dollar de valeur ajoutée au Canada, le PARI a contribué 2,09 cent en 1988-1989¹². L'étude a également indiqué que les clients du PARI sont beaucoup plus avancés sur le plan technologique et possèdent une plus grande capacité de R et D que la moyenne canadienne, comme en témoignent leur utilisation de technologies de pointe et la taille de leurs budgets de R et D¹³. Certains des avantages signalés par les clients au cours de l'évaluation paraissent au Graphique 9.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. iv.

⁸ *Ibid.*, p. v.

⁹ Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, Groupe d'étude sur les services et subventions aux entreprises, mars 1985, p. 494.

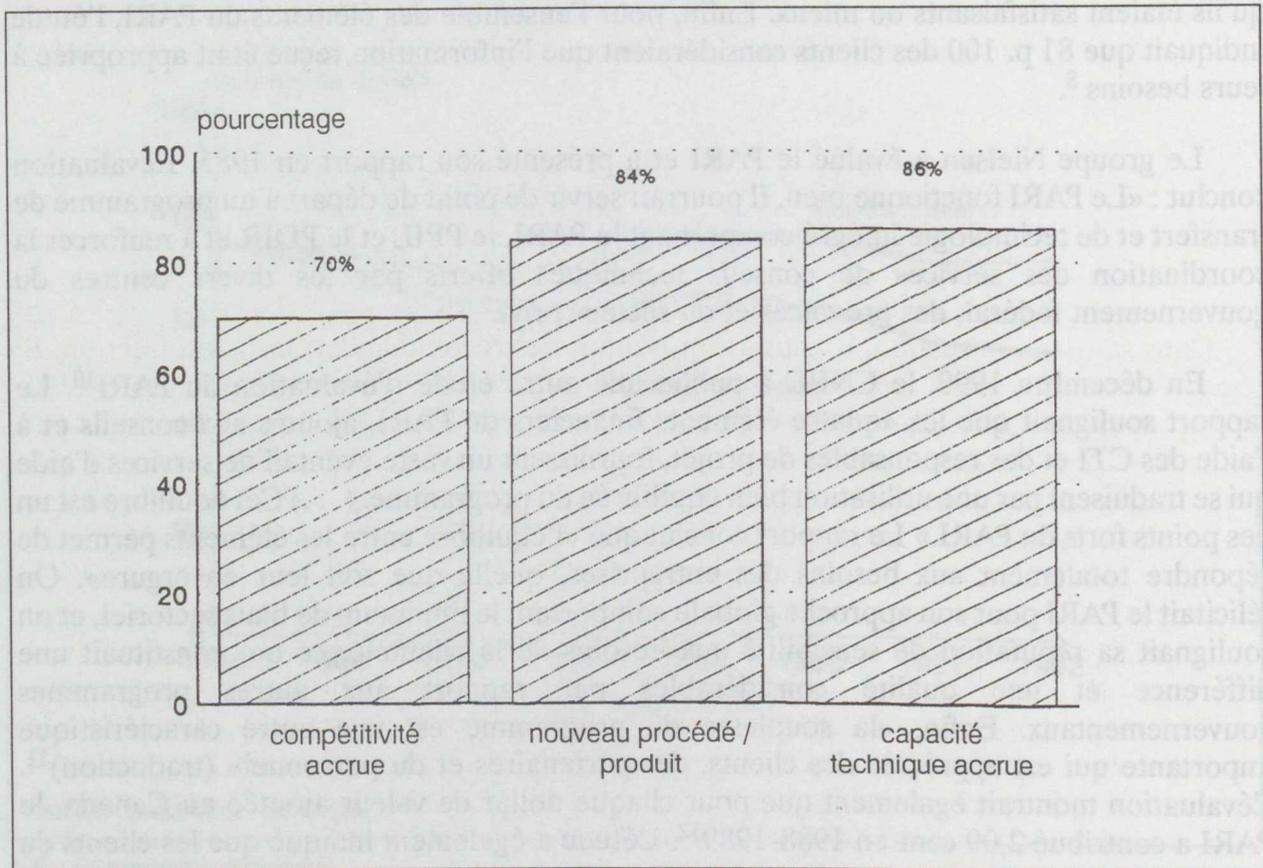
¹⁰ Conseil national de recherches du Canada, *IRAP Evaluation Study: Final Report*, décembre 1990, p. 20.

¹¹ *Ibid.*, p. 21.

¹² *Ibid.*, Exhibit 11.

¹³ *Ibid.*, p. 17

GRAPHIQUE 9
Résultats du PARI
En pourcentage du nombre de clients



Source: CNRC, *IRAP Evaluation Study: Final Report 1990*, p. 27.

Selon l'évaluation de 1990, l'aide accordée par le PARI pour le développement de produits et la modification des procédés peut entraîner une augmentation des ventes, une réduction des coûts ou la réalisation d'économies. Parmi les clients du PARI interrogés, 60 p. 100 ont indiqué une augmentation moyenne de leurs ventes de l'ordre de 200 000 dollars au cours de la première année qui a suivi l'achèvement du projet. Ce montant variait selon la composante, les composantes H, L, M et R affichant respectivement des ventes moyennes au cours de la première année de 150 000 dollars, de 250 000 dollars, de 200 000 dollars et de 500 000 dollars. Un petit nombre de clients interrogés (15 p. 100) ont indiqué avoir réalisé des économies de 30 000 dollars en moyenne au cours de la première année¹⁴. Les clients du PARI souhaitaient que le programme dispose d'un niveau de financement plus élevé. Ils admettaient que «le premier motif pour contacter le PARI était d'ordre monétaire» (traduction)¹⁵. Ils prisait les conseils reçus, mais ajoutaient qu'ils seraient vraisemblablement mécontents si on en venait à réduire la proportion des coûts couverts.

¹⁴ *Ibid.*, p. 27.

¹⁵ *Ibid.*, p. 30.

Le rapport de 1990 examinait également la pertinence du PARI comparativement aux autres programmes gouvernementaux de sciences et de technologie et indiquait que sa structure souple et décentralisée avait «permis au programme de s'associer à des programmes régionaux, notamment l'APECA et la DEO dans certaines provinces» (traduction)¹⁶. Pour ce qui est de sa pertinence au CNRC, le programme est lié à ce dernier par le mandat du Conseil et par la Loi. Cependant, le rapport poursuivait en disant que «le PARI est dans une position pour rendre des services extrêmement utiles au reste du CNRC; pour l'instant, ce ne sont encore que des vœux» (traduction)¹⁷. Le rapport ajoutait que l'information acquise par l'intermédiaire du PARI aidait le CNRC à garder sa pertinence face à l'industrie, mais il existait aussi un risque que cette force affaiblisse le lien entre le PARI et les autres éléments du Conseil.

Dans sa dernière section, le rapport présentait des recommandations à la direction. Il proposait que, «au sein d'une structure comme celle du PARI, la direction devrait cultiver et négocier les choix stratégiques, au lieu de décider d'approches précises. L'agressivité et les conflits trouvent libre court au PARI, étant donné que les pouvoirs s'appuient sur les compétences et les connaissances plutôt que sur l'autorité» (traduction)¹⁸.

Selon une évaluation effectuée en 1991 par le Groupe de travail sur l'avenir du PARI, «(. . .) pour chaque dollar que le PARI investit, le secteur industriel consacre 2,50 dollars à la R et D. En tout, la contribution de 55 millions de dollars versée chaque année pour le programme entraîne l'exécution de travaux de R et D d'une valeur de 140 millions de dollars dans les petites et moyennes entreprises canadiennes. Cela ne tient pas compte de l'effet de levier supplémentaire que produit l'aide accordée par le PARI à d'autres programmes, ni des investissements ultérieurs supplémentaires dans les innovations apportées au secteur d'aval et au processus de commercialisation. Il importe de signaler que ces investissements supplémentaires n'auraient probablement pas eu lieu sans l'intervention du PARI» (traduction)¹⁹.

En novembre 1990, le D^r Perron a fourni au Comité une évaluation des bénéfices économiques associés au PARI²⁰. Les résultats de cette évaluation sont contenus dans le tableau 1 et montrent que le PARI a donné lieu à une activité économique qui a généré des ventes supplémentaires. Ces nouvelles ventes ont entraîné la création d'emplois directs et indirects, au rythme d'un emploi direct pour chaque tranche de 6 000 dollars de fonds du programme. De tels résultats seraient, a-t-on dit, extrêmement rentables comparativement aux coûts qu'exige la création d'emplois par d'autres programmes gouvernementaux²¹. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ces estimations, car un certain nombre d'importantes réserves s'y rattachent. C'est pourquoi le D^r Perron a fourni des notes explicatives, qui se retrouvent à l'annexe B.

¹⁶ *Ibid.*, p. 40.

¹⁷ *Ibid.*, p. 41.

¹⁸ *Ibid.*, p. 52.

¹⁹ Task Force on the Future of IRAP, *The Future of the Industrial Research Assistant Program: A Strategic Analysis*, p. 3-8.

²⁰ Lettre du D^r Perron au Président du Comité, le 21 novembre 1990.

²¹ Toutefois, aucuns chiffres comparatifs appropriés furent fournis au Comité.

TABLEAU 1
Avantages économiques estimatifs liés au PARI
(rassemblés sur une période allant de 3 à 5 ans)

Coûts totaux du PARI	75 millions de \$
Ventes directes et économies de fonctionnement équivalentes	1 700 millions de \$ (20 % exporté)
Économies de capital des entreprises	800 millions de \$
Impôts engendrés	300 millions de \$
Emplois à plein temps :	
directs	13 000
indirects et induits	12 000
Coût du PARI par emploi direct	6 000 \$
Nombre de brevets attendus	650

E. Commentaires

En général, les diverses évaluations ont révélé que les entreprises clientes apprécient grandement le programme et ont signalé que le PARI pourrait créer des bénéfices pour les entreprises individuelles aussi bien que pour l'économie dans son ensemble. Bien que le PARI ait une longue tradition au Canada, il se trouve maintenant à la croisée des chemins. La réorganisation du PARI, l'érosion de son budget et la réduction du réseau des CTI ont créé diverses pressions, lesquelles ont été perçues et interprétées différemment par les témoins qui ont comparu devant le Comité.

Le PARI est considéré comme un programme très efficace, mais certains témoins ont laissé entendre que divers problèmes nuisaient à son fonctionnement. Les sections suivantes du rapport contiennent une analyse des principaux problèmes touchant le PARI et son avenir.

A. Érosion du financement du PARI

La réduction des ressources allouées au CNRC et au PARI a causé des tensions diverses. Dans la déclaration qu'il a faite au Comité, le D^r Perron a expliqué que le CNRC a réagi aux compressions budgétaires en rééquilibrant son budget à l'aide d'une série de programmes de réaménagement de l'effectif²². Ces programmes ont notamment entraîné la disparition de 280 postes permanents en 1985-1986, de 300 autres postes permanents en 1990-1991 et l'élimination de 135 postes supplémentaires au printemps de 1991.

Le D^r Perron a ajouté que le financement pour les salaires des employés du PARI provient du budget général du CNRC et a fait l'objet des mêmes restrictions que le reste du CNRC. Il a précisé que 12 postes du PARI ont été éliminés en 1985-1986, et quatre en 1990-1991.

Selon le Groupe de travail sur l'avenir du PARI, les ressources financières du programme ont été soumises à d'autres mesures restrictives²³. Au cours des deux dernières années, le budget opérationnel du PARI a été réduit de 25 p. 100 à la suite d'une réaffectation interne vers d'autres secteurs du CNRC. En 1989, 35 postes de gestion et d'administration du PARI ont également été réaffectés à l'administration centrale du CNRC, de même que 5 p. 100 du personnel opérationnel chargé de l'établissement du réseau de technologie internationale. Enfin, on a procédé à des compressions de l'effectif : 13 p. 100 de l'effectif du PARI a été mis à pied, tandis que moins de 10 p. 100 de l'effectif total du CNRC a été touché. Le résultat net est que l'effectif du réseau est passé de 300 à 250 CTI.

La principale préoccupation soulevée par la réduction des ressources du PARI consiste à déterminer si le programme peut remplir son mandat. Au cours des audiences, le Comité a été avisé des diverses répercussions découlant de la réduction du financement du PARI.

D'après un témoin, M. Pulfer, les problèmes du PARI proviennent de la réduction du financement²⁴. L'intervenant a soutenu que le réseau a été affaibli par la réduction du financement et la diminution subséquente du nombre de CTI. Cette compression, a-t-il expliqué, a tout particulièrement influé sur le nombre de CTI détachés des organismes

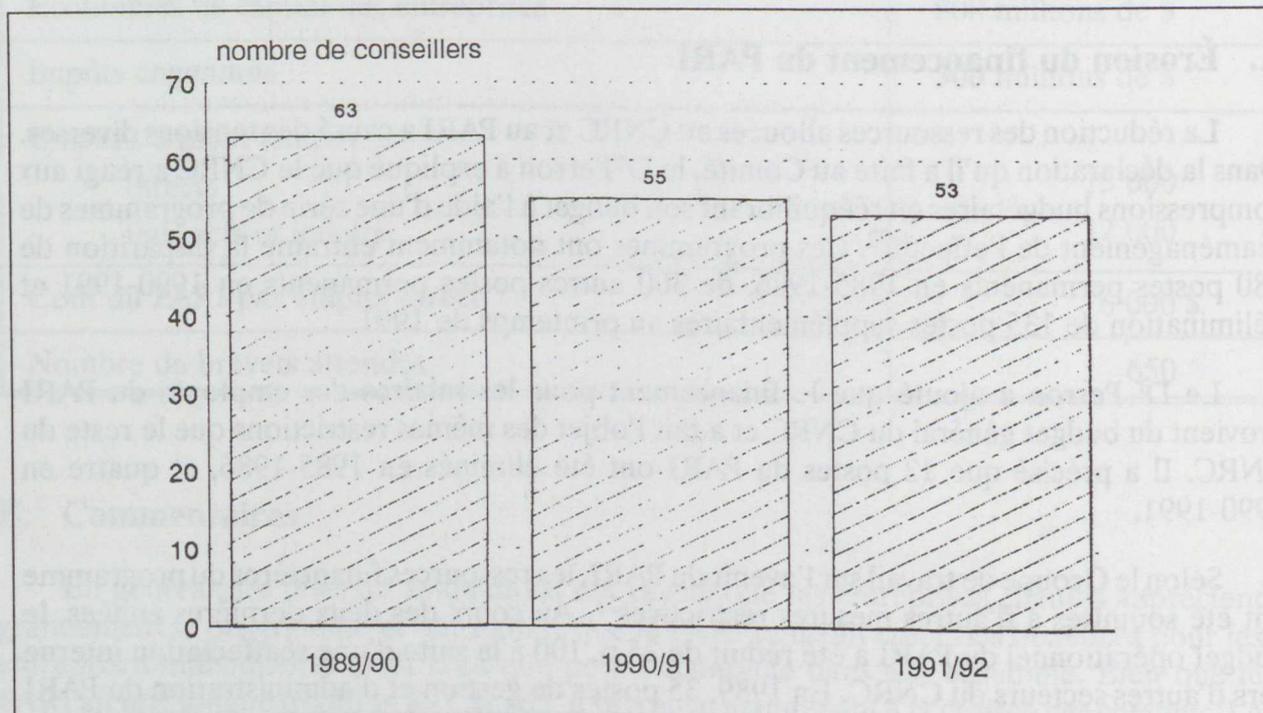
²² D^r Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 5, p. 5:6.

²³ Conseil national de recherches, Groupe de travail sur l'avenir du PARI, *The Future of the Industrial Research Assistance Program: A Strategic Analysis*, avril 1991, pp. 3-16.

²⁴ J. K. Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4:24.

provinciaux de recherche. Comme on le voit dans le Graphique 10, l'allocation des postes aux OPR membres a accusé une baisse marquée au cours des trois dernières années. M. Pulfer a ajouté que le manque de fonds a ralenti le processus d'approbation des projets et c'est pourquoi il a suggéré que le niveau de financement du PARI soit réinstauré ou haussé²⁵.

GRAPHIQUE 10
Conseillers contractuels en technologie industrielle
provenant d'organismes de recherche provinciaux



Source: Données fournis par J.K. Pulfer, 18 octobre 1991.

Selon M. Woodbridge, la réduction des ressources financières a restreint l'efficacité du PARI en abaissant le niveau d'aide qu'il peut apporter aux entreprises clientes et, toujours d'après le même intervenant, si cette tendance se maintient, cela pourrait entraîner la disparition du programme. Il a déclaré ce qui suit :

Ce processus d'érosion a été entamé il y a plusieurs années, lorsque le budget du PARI a été comprimé ce qui a provoqué une réduction du financement réel due à l'inflation. La direction du PARI a réagi à ce problème en tentant d'utiliser au maximum les ressources affaiblies, en s'attachant à la réduction des contributions individuelles versées aux industries. Cette pratique doit cesser. Sinon, le programme deviendra totalement inefficace et sera donc éliminé²⁶.

²⁵ *Ibid.*, p. 4:31.

²⁶ R. Woodbridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:24.

M. Woodbridge a ajouté que les décisions touchant le financement de base du PARI auraient de lourdes conséquences sur l'efficacité opérationnelle et l'avenir du programme. Il a suggéré que le gouvernement s'engage fermement à rétablir le financement du PARI à un niveau qui permette de réaliser les objectifs et de remplir le mandat du programme :

[Nous, les membres de la Commission consultative du PARI, voulons que] le gouvernement s'engage fermement à financer le programme et à fournir des ressources suffisantes pour la réalisation d'un mandat élargi. Nous ne vous demandons pas de protéger ce programme. Nous voulons que vous compreniez ce que ce programme pourrait devenir, ce qu'il devrait devenir, et que vous fassiez en sorte qu'il réalise ces objectifs de nature plus globale et plus générale. Nous voulons que vous permettiez à ce programme de prendre de l'expansion, de réaliser son plein potentiel dans le contexte des besoins industriels nationaux du Canada²⁷.

M. Bourbeau a également discuté du financement du PARI. Il a expliqué :

On ne peut pas fonctionner lorsqu'on ignore si le budget sera réduit de 10 p. 100 ou de 15 p. 100 l'année suivante. Toutefois, je n'établirais pas ce budget à l'aveuglette, mais plutôt selon un plan stratégique très rigoureux et radical assorti d'objectifs logiques, mesurables et réalisables; en outre, je mettrais au point une méthode simple et dynamique de contrôle et de vérification de la qualité des résultats. Ce n'est que sur ces critères que je fonderais le budget du PARI²⁸.

L'an dernier, le Comité a recommandé que le budget du PARI passe à 100 millions de dollars en 1991-1992. Le groupe de travail sur l'avenir du PARI a établi qu'un budget de 100 millions contribuerait à fournir au PARI une certaine dose de stabilité dont le programme a besoin pour continuer à fonctionner de façon efficace²⁹. Lors de son témoignage, le D^r Perron a proposé qu'on établisse à 107 millions le budget du PARI en dollars de 1990-1991, pour l'exercice 1994-1995 :

Dans le contexte du plan stratégique, les directeurs régionaux du PARI ont déterminé les besoins financiers nécessaires pour l'exécution du plan et ils ont évalué à 107 millions de dollars, en 1994-1995, le niveau de financement qui serait approprié. Ces évaluations s'alignent sur les recommandations du comité qui, je voudrais le faire remarquer, ont été approuvées à plusieurs reprises par le conseil d'administration du CNRC. Nous sommes à présent en mesure de porter à l'attention du gouvernement ces évaluations de financement et à en discuter les conséquences, au cours des prochains mois, avec ceux qui sont intéressés par le PARI³⁰.

Certains témoins étaient d'avis que le budget du PARI devrait être ramené à son niveau de 1984-1985. L'inflation prise en compte, le budget s'élèverait ainsi à environ 110 millions pour l'exercice 1992-1993.

²⁷ *Ibid.*, p. 3:27.

²⁸ R. Bourbeau, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:6.

²⁹ Conseil national de recherches, Groupe de travail sur l'avenir du PARI, *The Future of the Industrial Research Assistance Program: A Strategic Analysis*, p. v.

³⁰ D^r P. Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 5, p. 5:10.

Selon les témoignages et les diverses évaluations abordées dans la première partie du présent rapport, le PARI produit des avantages supérieurs à ses coûts. Le Comité considère le PARI comme un moyen très efficace de renforcer les capacités technologiques des entreprises industrielles. Tout en étant conscients des problèmes financiers du gouvernement, les membres du Comité croient qu'il faut affecter des ressources supplémentaires pour préserver l'efficacité du réseau du PARI et ses contributions. Par conséquent, le Comité recommande :

- 1. Que le gouvernement fédéral examine s'il convient d'augmenter le financement total du PARI à un minimum de 110 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993.**

Par ailleurs, le Comité est d'accord avec M. Woodbridge pour ce qui est d'étendre le mandat du PARI. Le réseau serait donc élargi et le PARI aiderait un nombre croissant d'entreprises. Le Comité recommande par conséquent ce qui suit :

- 2. Que le gouvernement fédéral examine s'il convient de doubler, d'ici l'exercice 1997-1998, le financement du PARI de façon qu'il atteigne 220 millions en dollars de 1992-1993.**

B. Difficultés administratives du PARI

Au cours des audiences, certains témoins se sont dits préoccupés de la perte de mémoire de l'organisation, au sein de la direction du PARI, étant donné le roulement chez les cadres supérieurs. Des témoins ont également signalé des changements considérables dans la gestion du PARI. Par exemple, la gestion des ressources financières est passée du PARI au CNRC. D'aucuns pensent que tous ces changements ont rendu difficile la gestion du programme.

Selon des documents fournis au Comité³¹, les vérifications du PARI ont été nombreuses. En 1983, une étude préparée par le bureau de vérification interne du CNRC a conclu qu'il fallait améliorer considérablement la gestion ainsi que les procédures et les contrôles opérationnels, de façon à ce que le PARI soit géré de manière viable et efficace. En 1986, le bureau de vérification interne a révélé que la méthode de gestion du PARI comportait de graves lacunes en ce qui concerne la gestion et la planification stratégiques. Cette étude a également indiqué que les contrôles budgétaires et de financement étaient inadéquats, exposant le programme à un risque de péremption de sommes importantes chaque année, que le contrôle des projets était superficiel et que les rôles et responsabilités de la gestion étaient mal définis. En 1988, le bureau de vérification interne a déclaré que plusieurs recommandations ayant trait au contrôle de la gestion restaient à appliquer.

À la suite de sa nomination en 1988 au poste de directeur général du PARI, M. Abela a appris que le programme était mal géré. Il a alors commencé à améliorer les systèmes de contrôle de la gestion et des finances du PARI. Toutefois, en mai 1989, le PARI avait épuisé

³¹ Centre national de recherches du Canada, *Documents d'information sur le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC*, Annexe Un.

les ressources allouées au PARI-R pour l'exercice financier 1989-1990. Une vérification spéciale demandée par le ministre des Sciences a révélé que le cadre de gestion était plutôt solide, mais que les rôles et responsabilités des directeurs du PARI et des responsables des contributions financières devaient être précisés. La vérification interne de 1989 a souligné une fois de plus l'absence de méthodes de contrôle adéquates pour les projets du PARI-R et a révélé que les politiques et procédures opérationnelles étaient pratiquement inexistantes et qu'aucun critère de rendement spécifique n'était appliqué à ces projets. En janvier 1990, le vérificateur interne a souligné que les pratiques de gestion du Bureau du développement industriel (BDI), qui était responsable des fonds du PARI, s'étaient légèrement améliorées. Dans une note de service adressée au vice-président responsable du PARI, il déclarait ce qui suit :

«J'aimerais souligner que la constatation générale selon laquelle le BDI est bien géré s'appuyait en grande partie sur les améliorations apportées aux pratiques de gestion depuis que M. S. Abela en a pris la direction, moins d'un an avant la vérification.» (traduction)

Malgré ces améliorations, les responsables d'une vérification interne réalisée au CNRC en 1990 recommandaient la mise en place, au CNRC, d'un bureau des contributions chargé de la coordination de tous les fonds du CNRC affectés aux contributions. Le BDI a donc été dissous, et la gestion des contributions a été transférée du PARI au bureau des contributions du CNRC.

Selon le CNRC, cette restructuration, qui sépare la responsabilité de l'élaboration de projets et l'obligation de rendre compte de la gestion financière, garantit que toutes les contributions sont allouées en fonction des exigences de gestion financière. M. Abela considère que le transfert des activités de gestion du PARI au CNRC «amplifiera le problème plutôt que le résoudre, car il divisera le processus de gestion, qui doit nécessairement être un processus d'optimisation. Une saine gestion exige qu'un gestionnaire prenne des décisions rigoureuses et avisées afin de produire des résultats efficaces en se limitant aux ressources dont il dispose³². (traduction)

Durant l'exercice 1990-1991, en dépit du transfert de la gestion financière au CNRC, le PARI a connu un surplus au budget de ses contributions. Cette situation s'est ajoutée aux divers problèmes de gestion auxquels le PARI s'était heurté. Par la suite, M. Abela a été démis de ses fonctions en raison d'une mauvaise gestion du PARI.

Le Comité a exigé que M. Abela dépose un document expliquant les causes du surplus au budget des contributions du PARI. Dans ce document, M. Abela soutenait que les causes directes avaient été «le contexte économique extérieur, une décision du gouvernement concernant la politique en matière de contribution, ainsi qu'une décision de la direction du CNRC ayant trait au réseau et au PARI-R. En attribuant le surplus à une mauvaise gestion financière de la part des directeurs du PARI, on fausse la réalité³³.» (traduction)

Au cours de son témoignage, M. Bourbeau a discuté de la méthode de gestion appliquée par M. Abela. Il a affirmé ce qui suit :

³² M. Abela, *Issues Surrounding the Industrial Research Assistance Program*, p. 3.

³³ *Ibid.*, pp. 6-7.

«On [la Commission consultative du PARI] aurait souhaité une approche beaucoup plus systématique, beaucoup plus précise que celle de M. Abela. Cependant, je regarde les conditions dans lesquelles M. Abela a eu à travailler. On a changé de président; il y a eu quatre vice-présidents différents; il y a eu des coupures budgétaires; on lui a enlevé l'aspect finances. Finalement, il aurait été impossible pour qui que ce soit d'atteindre des résultats avec les contraintes qu'on avait mises à ce poste-là. Donc, il est impensable d'évaluer le rendement de M. Abela avec ce qui s'est passé au cours des deux dernières années³⁴.»

D'autres témoins ont également soulevé la question de l'instabilité de la direction. Par exemple, M. Murray a soutenu ce qui suit : «Il est notoire que la mémoire de l'organisation au sein du PARI n'a pas d'existence réelle aujourd'hui³⁵.»

M. Woodbridge a par ailleurs déclaré :

Le PARI a aussi été gravement miné par l'instabilité et l'incertitude sur le plan de la gestion qu'ont occasionné les remaniements au sein du Conseil national de recherches lui-même. Comme vous le savez, tout cela a entraîné la perte de personnes essentielles ainsi qu'un manque d'orientation claire pour ce qui est de l'évolution du programme. À l'instabilité de gestion se sont ajoutés des changements organisationnels qui ont eu pour effet d'affaiblir le statut de la direction du PARI³⁶.

Tout porte à croire que les mouvements de personnes clés ont compliqué la gestion des contributions du PARI. Le Comité convient que M. Abela a amélioré les systèmes de gestion et de contrôle financier du PARI, mais il faut absolument être en mesure de gérer ce dernier conformément aux objectifs et aux buts établis. Le PARI jouit d'une excellente réputation et, compte tenu des ressources financières limitées, nous devons faire en sorte que le succès du programme ne puisse être compromis par les pratiques de gestion. Par conséquent, le Comité recommande :

- 3. Que le vérificateur général étudie les pratiques de gestion et la responsabilité financière concernant les contributions du PARI. Ce faisant, il devrait examiner si le programme bénéficierait d'une fusion de la gestion financière et de la gestion opérationnelle en une seule structure organisationnelle.**

C. Mission du PARI

Durant les audiences, le Comité a entendu des opinions variées au sujet de l'orientation future du PARI. Certains témoins ont maintenu que le PARI risquait d'être réorienté de sorte qu'il fournisse moins de renseignements et de technologies de toutes sources à ses clients pour se concentrer d'abord et avant tout sur la commercialisation des technologies du CNRC. Les différences d'optiques qui distinguent les laboratoires du CNRC et le PARI pourraient

³⁴ R. Bourbeau, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:16.

³⁵ E. D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:31.

³⁶ R. Woodbridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:24.

expliquer l'incompréhension du rôle du programme. Tandis que le PARI est axé sur les besoins de ses clients, l'activité principale des laboratoires du CNRC se résume à de la recherche fondamentale et appliquée. Par exemple, M. Murray a révélé au Comité qu'un faible pourcentage seulement (entre 10 et 20 p. 100) de la recherche effectuée par le CNRC s'appliquait directement aux PME canadiennes.

D'après des témoins, le libellé même du Plan stratégique, ainsi que certaines motions adoptées par le Conseil du CNRC, donnent prise aux craintes selon lesquelles le PARI se concentrerait dorénavant sur les activités menées dans les laboratoires de recherche du CNRC. Par exemple, le Plan stratégique énonce ce qui suit :

Tout examen des partenariats conclus à la faveur du PARI et des relations entretenues à l'appui de ce dernier doit se faire à la lumière de l'ensemble des activités du Conseil national de recherches... Le principal défi que devait relever le CNRC et les responsables du PARI était de sauvegarder la valeur et l'utilité intrinsèques du Programme tout en assurant sa synergie appropriée aux compétences des instituts de recherche et aux autres programmes du Conseil³⁷.

Toujours dans le Plan stratégique :

Le CNRC travaille à l'élaboration de mécanismes devant permettre à la fois au PARI et aux instituts de recherche de rehausser leur objectif qui est, à terme, de couvrir les besoins de l'industrie. Ce partenariat favorisera la diffusion de la technologie que le CNRC a à offrir lorsque les besoins des PME pourront de toute évidence être satisfaits et que le CNRC aura démontré sans conteste sa capacité d'y pourvoir. Parallèlement, le PARI fera fonction de «fenêtre» du CNRC sur l'évolution des besoins industriels et, ce faisant, accentuera l'adéquation des plans et projets des instituts de recherche du CNRC³⁸.

Par ailleurs, en juin 1991, le Conseil du CNRC adoptait la motion suivante :

Le PARI est invité à utiliser toutes les ressources appropriées du CNRC, y compris les compétences des laboratoires internes et les mécanismes de prestation d'information de S et T dont dispose le CNRC, comme principale mais non exclusive source d'information de S et T³⁹.

De l'avis de M. Bourbeau, il ressort clairement que le CNRC privilégie ses institutions et ses laboratoires. Il a soutenu que ces faits révèlent aussi «le manque d'appui humain de la part de la haute direction du Conseil national de recherches envers PARI⁴⁰».

Devant la confusion concernant l'avenir du PARI, un certain nombre de témoins ont fait valoir qu'il fallait s'opposer à toute réorientation qui diluerait d'une façon marquée les actuels points forts du programme. Par exemple, M. Woodbridge s'est exprimé en ces termes :

³⁷ Conseil national de recherches, *Programme d'aide à la recherche industrielle : Plan stratégique des années 90*, septembre 1991, p. 9.

³⁸ *Ibid.*, p. 10.

³⁹ Centre national de recherches du Canada, *Documents d'information sur le programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC*, Annexe Deux.

⁴⁰ R. Bourbeau, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3. p. 3:5.

...nous préconisons la résistance à toute décision de gestion qui aurait pour effet de réduire le réseau national ou de changer l'orientation du programme, c'est-à-dire de l'accès à la meilleure technologie disponible par l'entremise de ce programme vers un accès à la meilleure technologie disponible dans les laboratoires gouvernementaux⁴¹.

Le ministre des Sciences a exprimé un autre point de vue :

Je ne vois rien de mal à dire qu'une recherche de technologie peut tout aussi bien commencer aux laboratoires du CNRC. Il me semble que le réseau de laboratoires du conseil à travers le pays est un assez bon endroit où commencer ses recherches. Cela n'implique pas une dénaturation du mandat premier du PARI⁴².

Et il a ajouté :

Je ne vois rien dans le plan [stratégique], ni d'ailleurs dans les dépositions faites devant votre comité, qui confirmerait une nouvelle orientation des principes s'appliquant au PARI. Rien dans les exposés que j'ai vus indiquent que le CNRC désire se servir du PARI pour commercialiser les résultats de ses laboratoires. Ce n'est pas du tout sa fonction principale, comme vous le savez⁴³.

Pour atténuer ces craintes, le D^r Perron a souligné que le CNRC n'avait pas l'intention de modifier l'orientation du programme. Il a affirmé ce qui suit :

Le PARI constitue un lien essentiel entre les compagnies canadiennes et les ressources scientifiques et techniques auxquelles elles peuvent avoir accès, non seulement au sein du CNRC mais par l'intermédiaire d'autres ministères fédéraux et d'autres sources externes appropriées⁴⁴.

Le D^r Perron a en outre soutenu que le Plan stratégique permettrait de préserver la mission du PARI :

Le PARI ne dévie nullement de son principe fondamental, qui est de répondre aux besoins des entreprises petites et moyennes dans le pays tout entier⁴⁵.

Le ministre des Sciences a lui aussi tenté d'éliminer la confusion au sujet de l'orientation du PARI :

...Le PARI demeurera axé sur les besoins de ses clients, en continuant de rechercher dans le monde entier les technologies les plus aptes à les satisfaire⁴⁶.

Le Comité applaudit à ces paroles rassurantes du président du CNRC et du ministre des Sciences. Cependant, des préoccupations persistent au sujet de l'orientation future du PARI. Il est évident que le libellé du Plan stratégique et de la motion du Conseil prête à diverses

⁴¹ R. Woodridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:26.

⁴² W. Winegard, ministre des Sciences, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 9, p. 9:13.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ D^r Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 5, p. 5:5.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 5:9.

⁴⁶ W. Winegard, ministre des Sciences, *Déclaration au Comité*, le 7 novembre 1991, p. 6.

interprétations. Il est primordial de garantir que les principaux attributs du PARI—répondre aux besoins des clients et utiliser la technologie la plus appropriée, quelle que soit son origine—ne seront pas compromis par la réorientation du programme. À cet effet, il est essentiel de renforcer la mission et orientation actuelles du PARI. Le Comité recommande donc :

- 4. Que le ministre des Sciences réitère que la mission et l'orientation du PARI demeureront inchangées. Le PARI devrait, par conséquent, continuer à satisfaire les besoins de ses clients en cherchant dans le monde entier la meilleure technologie disponible.**

D. Le PARI doit-il demeurer au sein du CNRC?

La tendance apparente de vouloir rattacher le PARI aux laboratoires du CNRC est l'une des raisons invoquées en faveur du retrait du PARI de l'organisation du CNRC. À ce sujet, le Comité a entendu deux arguments principaux. Le premier touche la gestion du PARI et l'autre s'intéresse à la nouvelle structure du CNRC.

Comme la gestion du PARI relève maintenant du CNRC, certains témoins étaient d'avis qu'une réaffectation des ressources financières du PARI risquait de limiter le succès du programme. Alors que certains disaient craindre que le CNRC n'affectent à d'autres fins les fonds du budget du PARI, d'autres intervenants affirmaient que les sommes consacrées au PARI n'avaient pas servi à financer d'autres opérations du CNRC et que cela ne se produirait pas. D'une part, le Groupe de travail sur l'avenir du PARI a déclaré ce qui suit :

Étant donné le manque de fonds pour financer d'autres initiatives du CNRC, dont la formation, on étudie la possibilité de réaffecter à ces fins des sommes prélevées sur les budgets des contributions du PARI⁴⁷. (Traduction)

D'autre part, le D^r Perron s'est exprimé en ces termes :

Je dois dire clairement que les seules sommes dont a été amputé le budget du PARI et j'insiste là-dessus, ont été prélevées sur les frais généraux, c'est-à-dire sur l'élément de son budget qui est inclus dans le budget d'ensemble de fonctionnement du CNRC. Malgré les graves difficultés financières que connaissait le CNRC, ces compressions ont toujours été réparties très équitablement⁴⁸.

Le ministre des Sciences a expliqué ce point de vue :

Les fonds du PARI viennent d'un crédit de subventions et contributions différent du crédit du CNRC. L'argent venant de ces subventions et contributions ne peut servir qu'au réseau PARI et aux contributions. Même si les présidents ou la direction du CNRC, ou qui que ce soit d'autre, voulait détourner une partie de cet

⁴⁷ Centre national de recherches, Groupe de travail sur l'avenir du PARI, *The Future of The Industrial Research Assistance Program: A Strategic Analysis*, avril 1991, p. 3-16.

⁴⁸ M. Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 5, p. 5:8.

argent vers les laboratoires, cela lui serait impossible. Et j'ai l'intention de m'assurer qu'une telle chose ne pourra jamais se produire. Ce crédit de subventions et contributions demeurera intact et ne sera pas inclus dans le crédit global du CNRC⁴⁹.

Ainsi, bien que le CNRC puisse modifier le montant qu'il affecte au PARI à même son budget, il ne peut transférer d'argent du budget des contributions du PARI parce que ce budget relève d'un crédit distinct, appelé «argent du PARI» par la Chambre des communes. C'est pourquoi M. Pulfer a déclaré :

Je ne crois pas que le CNRC ait étouffé le programme [PARI]. C'est le Parlement qui a étouffé le programme⁵⁰.»

Pour ce qui est de l'argument relatif à la réorganisation effectuée par le CNRC ces dernières années, on a fait valoir au Comité que l'initiative avait fait diminuer la représentation du PARI au sein du CNRC. Ainsi, dans la structure antérieure, un vice-président du CNRC pour la technologie avait le PARI comme responsabilité première, et d'aucuns prétendaient que cette fonction donnait à l'industrie beaucoup de poids au niveau du comité exécutif du CNRC. Dans la structure actuelle, toutefois, le PARI relève d'un vice-président qui s'occupe également de six instituts de recherche. M. Woodbridge a souligné que la réorientation des activités du CNRC avait appauvri la position du PARI dans l'organisation globale du Conseil :

Il est normal que le CNRC soit préoccupé par la réduction de ses effectifs et la réorientation de ses activités. Compte tenu de l'absence de directives venant de l'extérieur quant au rôle du PARI et de la gestion qu'il faudrait lui appliquer, il est parfaitement logique—sinon approprié du moins logique—que le CNRC essaie d'intégrer de façon plus efficace le PARI dans sa structure de gestion générale. Cela ne signifie pas, comme on l'a dit, que le PARI doit nécessairement être mis au service des laboratoires, mais du moins, cela veut dire que l'autonomie de gestion et le statut du PARI au sein de la gestion générale du CNRC sont passablement réduits⁵¹.

Craignant l'intégration du PARI au CNRC, de nombreux témoins ont réexaminé leurs opinions sur la relation entre les deux organismes. Ils ont formulé des suggestions allant de la remise au PARI d'un mandat clair à l'intérieur du CNRC, mais indépendant des laboratoires, à la séparation totale et à l'établissement du PARI en tant qu'entité indépendante. Pour sa part M. Woodbridge a précisé :

Nous [les membres de la Commission consultative du PARI] avons fini par décider—il s'en est fallu d'un cheveu—que le PARI demeure sous l'égide du CNRC, mais à la condition importante que le comité consultatif n'appuierait cette mesure que tant que le CNRC démontrerait sa compétence à administrer le

⁴⁹ W. Winegard, ministre des Sciences, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 9, p. 9:17 et 9:18.

⁵⁰ J. K. Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4 : 32.

⁵¹ R. Woodridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:26.

programme conformément aux objectifs et aux buts que le conseil consultatif lui avait fixés⁵².

Voici les conditions fixées par la Commission : que, dans son propre mandat, le CNRC donne au PARI la place qui lui revient; que le CNRC reconnaisse le PARI en tant qu'institution distincte des laboratoires; et que la base de ressources du PARI soit protégée.

M. Bourbeau, quant à lui, a émis la suggestion suivante :

... de sortir le PARI du Conseil national de recherches pour en faire une entité indépendante qui devrait relever directement du ministre. De cette façon, le produit du PARI pourrait atteindre son but beaucoup plus efficacement, avec un minimum d'interventions politiques⁵³.

M. Abela avait lui aussi recommandé que le PARI soit retiré du CNRC et établi comme agence distincte, dotée d'un mandat clair et net dans le domaine du développement industriel.

D'autres membres de la Commission consultative du PARI ont laissé entendre qu'il y avait des avantages à maintenir le PARI au sein du CNRC. M. Pulfer s'est expliqué en ces termes :

Je crois qu'il vaut mieux le laisser au CNRC. Il y a beaucoup d'avantages : les liens étroits avec les laboratoires du fait que les laboratoires fournissent souvent les agents de liaison qui participent à des programmes du PARI et fournissent des conseils utiles, par exemple. Le programme fonctionne bien au sein du CNRC et je crois qu'il devrait y rester⁵⁴.

De plus, le D^r Murray a déclaré :

Compte tenu du contexte dans lequel j'ai suggéré le déplacement du PARI, il ne s'agit que d'une situation de dernier recours, car il ne faut pas oublier que le [CNRC] regroupe des scientifiques de haut niveau dans ses laboratoires—2,800 environ. Le pont entre les conseillers en technologie industrielle du PARI et les scientifiques du CNRC a toujours été un élément très positif, et j'estime que c'est l'une des raisons pour lesquelles le PARI est un tel bijou. Si l'on coupe les liens, il faudra enregistrer une perte qui serait malencontreuse⁵⁵.

Le ministre des Sciences était lui aussi d'avis que le PARI pouvait tirer parti de son association du CNRC :

Je pense que le PARI y perdrait quelque chose. Bien que vous sembliez tous d'un avis contraire, je pense qu'il est avantageux pour le PARI d'être affilié aux laboratoires tout en conservant une certaine liberté. Je pense que les laboratoires

⁵² *Ibid.*, p. 3:28.

⁵³ R. Bourbeau, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:6.

⁵⁴ J.K. Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4:31.

⁵⁵ E.D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:37.

ont beaucoup à offrir aux clients du réseau PARI. Non seulement sous ce qui se passe dans les laboratoires mêmes, mais les gens qui y travaillent ont des contacts en science et technologie un peu partout dans le pays et même dans le monde et peuvent découvrir des choses. Toute tentative de mettre le PARI au service des laboratoires est vouée à l'échec. Il ne remplirait alors pas le rôle que nous voulons lui voir jouer, et cela ne serait certainement pas acceptable pour le gouvernement⁵⁶.

Le ministre des Sciences a toutefois déclaré que cette relation indépendante entre le gouvernement fédéral et le CNRC l'empêche de prendre certaines mesures. Comme il l'a signalé au Comité :

Je trouve intéressant que vous me demandiez ici de prendre des mesures ou du moins de modifier la structure du CNRC pour donner une autre orientation au PARI, ou peut-être de limoger le président du CNRC (. . .) Si j'avais agi ainsi avant de me présenter devant vous, je sais exactement de quoi vous m'auriez accusé ici et à la Chambre. (. . .) De quel droit le ministre agit-il ainsi, il est en train de changer la structure et il essaie de limoger le président d'un organisme entièrement indépendant, etc.?⁵⁷

Contrairement au CNRC, le PARI a toutefois établi des relations différentes avec l'industrie et occupe une place différente au sein de la politique industrielle fédérale. Si le ministre des Sciences n'a que des possibilités limitées d'intervenir afin de s'assurer que le PARI répond aux besoins de l'industrie et si le CNRC rejette les conseils de la Commission consultative du PARI, il n'y a alors aucun moyen de s'assurer que le PARI satisfait les exigences de ses clients et de la politique industrielle fédérale avant celles du CNRC.

Cette question est particulièrement importante étant donné les principes différents qui régissent les relations entre le CNRC et ses laboratoires, et le PARI et ses clients. Puisque le CNRC dépend avant tout de ses laboratoires et que tous ses gestionnaires proviennent de ceux-ci, il est naturel de craindre qu'il adopte toujours cette perspective pour déterminer les mesures à prendre. Cela alimente les doutes selon lesquels le CNRC chercherait à réorienter le PARI de manière à ce qu'il commercialise les techniques mises au point par le CNRC plutôt que de répondre aux besoins de sa clientèle.

L'expansion importante du PARI de manière à ce qu'il puisse réaliser le potentiel établi dans le rapport Nielsen pose aussi des difficultés. Cela irait à l'encontre de la politique de gel des budgets des laboratoires du CNRC en général. L'accroissement des fonds dont dispose le PARI à l'intérieur du budget général du CNRC entraînerait un déséquilibre budgétaire au sein de cet organisme ou désavantagerait les laboratoires. Aucune de ces conséquences n'est acceptable. Comme l'a déclaré M. Roy Woodbridge,

«La direction du CNRC peut-elle envisager et défendre adéquatement l'expansion de l'élément du programme que constitue le PARI afin d'augmenter le budget de cette composante? Le conseil consultatif souhaitait voir le doublement ou le triplement du budget puisque c'est là l'ampleur de l'effort nécessaire, à notre

⁵⁶ W. Winegard, ministre des Sciences, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 9, p. 9:16.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 9:22.

avis. Est-ce possible pour le CNRC? Peut-il élargir le réseau sur le plan philosophique, organisationnel, émotif, etc. lorsque le budget de son activité principale, c'est-à-dire les laboratoires, est bloqué ou réduit? Est-ce possible pour le CNRC?»⁵⁸

Enfin, dans le passé, certains éléments ont déjà été retirés du mandat du CNRC. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Énergie atomique du Canada Limitée et l'Agence spatiale canadienne ont tous vu le jour au sein de l'incubateur du CNRC pour devenir ensuite trop grands pour cet organisme.

Le D^r Perron a tenté de clarifier la question :

J'admets avoir dit que le PARI me semblait s'éloigner du CNRC et semblait prendre la forme d'une structure qui ne serait pas liée au reste de l'organisation, et je croyais que cela compromettrait l'avenir du PARI et que cela ne faciliterait pas l'accomplissement de la mission du CNRC. Nous savons que le PARI a réussi parce qu'il trouve au sein du CNRC un milieu où fleurit une culture scientifique très riche qui couvre presque toute la gamme des sciences et des technologies. C'est un milieu qui attire nos clients de l'extérieur. Par le passé, on a proposé que le PARI devienne une organisation indépendante ou, par exemple, qu'elle s'intègre au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Cela serait absurde, à mon avis, parce que tout le monde à l'extérieur vous dira que le succès du PARI est attribuable au climat que lui offre le CNRC⁵⁹.

En résumé, certains témoins ont examiné la possibilité d'une séparation du PARI et du CNRC, tandis que d'autres ont mis en lumière les avantages pour le PARI de rester avec le CNRC. Le Comité croit qu'il s'agit là d'une question importante qui mérite une attention particulière. Par conséquent, le Comité recommande :

- 5. Que le gouvernement fédéral réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de répondre de la politique industrielle du gouvernement.**

Enfin, la situation du PARI devrait faire l'objet d'un examen public plus poussé, ce qui apaiserait les craintes de voir modifier le programme. Le Comité recommande donc à cet effet :

- 6. Que la haute direction du PARI et le président de la Commission consultative du PARI viennent témoigner devant le Comité tous les ans au sujet de la situation du programme.**

E. Plan stratégique pour le PARI

Le Plan stratégique explique la nécessité de revoir les composantes et la stratégie de prestation du PARI. Premièrement, le CNRC a récemment réexaminé son organisation et établi en conséquence un nouvel énoncé de mission pour guider ses activités, dont le PARI,

⁵⁸ R. Woodbridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:28.

⁵⁹ D^r Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 5, p. 5:10.

pour la prochaine décennie. Deuxièmement, le Conseil estime que le PARI doit s'adapter aux changements qui surviennent dans l'infrastructure des sciences et de la technologie au Canada. Troisièmement, le PARI doit mettre au point un nouveau cadre de planification ainsi que de nouvelles stratégies de gestion et de prestation du programme compte tenu des compressions budgétaires⁶⁰. Par ailleurs, M. Perron a déclaré que le Plan stratégique répond également aux difficultés d'ordre structurel dans l'administration des contributions qui ont entraîné un problème dans la gestion de l'encaisse du PARI.

Le Plan stratégique établit de nouveaux principes de base du PARI. Par exemple, le programme fournira dorénavant une aide plus sélective aux projets et aux partenariats et ne comportera plus quatre éléments, mais deux. Le Plan stratégique examine aussi le mandat et la mission du PARI. Par ailleurs, il propose une gestion partagée : la «gestion stratégique» demeurera la responsabilité du CNRC, tandis que la planification opérationnelle se fera au niveau des directeurs régionaux du PARI.

Par suite de la présentation du Plan stratégique, M. Perron a déclaré :

«Le PARI disposera de suffisamment de ressources et sera suffisamment souple pour mettre en oeuvre, dans l'ensemble, le même éventail de projets et répondre aux mêmes besoins qu'auparavant. . . . Fidèle à sa tradition, le PARI continuera à apporter à ses clients ce qu'il y a de meilleur en matière d'information, de conseils et de technologie, en puisant à toutes les sources, que ce soit au sein du CNRC ou à l'extérieur⁶¹.»

Le Plan stratégique a cependant suscité un certain nombre de questions. Certains témoins ont soulevé devant le Comité deux préoccupations à son sujet : les éléments du PARI et la décentralisation.

1. *Éléments du PARI*

Les changements proposés dans le Plan stratégique ramèneraient de quatre à deux les composantes du PARI. Le D^r Pulfer, qui a été membre du comité directeur chargé d'élaborer le plan, explique ainsi le bien-fondé de la proposition :

Si je me souviens bien, on s'inquiétait de la difficulté d'administrer le programme, parce qu'il comprenait un grand nombre de petits éléments. Une fois réparti selon les régions et selon ces éléments, il y avait trop de petits noyaux, difficiles à adapter. Je ne sais pas si cette crainte était fondée et réaliste, mais je pense qu'il s'agit d'une des inquiétudes qu'ils essayaient d'apaiser⁶².

Pour le D^r Murray la réduction du nombre d'éléments restreint la flexibilité du programme :

Mon opinion personnelle est que les programmes mis au point par le PARI visaient différents secteurs. Ici, nous avons une tentative de les refondre pour les répartir en deux catégories générales. À mon avis, il perd de son efficacité, en ce

⁶⁰ Conseil national de recherches, *Programme d'aide à la recherche industrielle : Plan stratégique des années 90*, p. i.

⁶¹ D^r Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 5, p. 5:9.

⁶² J.K. Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4:35.

sens qu'il a été axé sur diverses orientations dont nous avons déjà entendu parler, tel que le PARI-H, le PARI-L, le PARI-M, le PARI-R. Ces services sont axés sur des domaines précis. Ils ont des objectifs différents en fonction de la nature du programme⁶³.

M. Abela affirme que l'introduction de deux nouveaux éléments, sans suffisamment d'analyse et de pratique, pourrait nuire au programme :

Il faut se demander pourquoi le programme a été réduit à deux composantes au lieu d'en simplifier seulement la structure. La répartition présente en éléments ou en outils comme PARI-L, H, M, M+ et R, s'est révélée utile parce qu'elle a permis aux CTI d'identifier et de prescrire des recours précis pour des problèmes spécifiques. Si on peut retenir les outils individualisés dans le cadre des deux nouveaux éléments du programme, on pourra en retirer des avantages administratifs, i.e. empêcher que les éléments soient «micro-gérés» par la direction du CNRC, suivant la tendance présente. Si les éléments sont délaissés pour être simplement remplacés par deux composantes, des entreprises pourraient avoir de graves problèmes de mise en oeuvre. Les éléments actuels du programme ont subi l'épreuve du temps. La définition des nouvelles composantes reste très générale. Elles seront introduites sans suffisamment d'analyse et de pratique. Elles feront du programme une entreprise expérimentale ce qui pourra entraîner de sérieux contretemps⁶⁴.

2. Décentralisation

Il a été dit également, pendant les audiences, que la décentralisation proposée dans le Plan stratégique accroîtrait les niveaux de responsabilités des partenaires du PARI. Selon des témoins, cela pourrait affaiblir le réseau national et même signifier la fin du PARI. Pour M. Abela :

La décentralisation accrue des pouvoirs au profit des directeurs provinciaux semble, à première vue, un pas dans la bonne voie. En fait, ce serait une décision hasardeuse qui pourrait fort bien entraîner la destruction du réseau à brève échéance. Le réseau national du PARI est une structure très fragile. Elle réagit très bien quand tous les CTI interagissent librement et collectivement dans toute l'organisation. Il a fallu à la direction centrale du PARI des années d'efforts soutenus pour tisser les liens qui permettent au réseau de fonctionner. Ces liens essentiels empêchent la dispersion des pouvoirs délégués d'un système de gestion régional décentralisé. S'il doit exister des pouvoirs régionaux forts, il faut aussi une autorité centrale puissante pour assurer la cohésion du réseau⁶⁵.

M. Pulfer et M. Woodbridge ont affirmé que l'augmentation des pouvoirs des régions pourrait affaiblir le réseau des CTI et la communication entre eux. Ils ont indiqué qu'une autorité centrale était nécessaire pour préserver l'intégrité du réseau. Par exemple M. Woodbridge a expliqué:

⁶³ E.D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:39.

⁶⁴ S. Abela, *Review and Comments*, 3 octobre 1991, pp. 7-8.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.

...il semble que l'on veuille transférer aux partenaires du PARI une plus grande partie des fonctions du programme. Si l'on continue dans cette voie, ce sera au détriment de cette merveilleuse initiative nationale. J'avoue ne pas comprendre pleinement les raisons qui motivent les décisions prises au cours des derniers jours en vue de décentraliser et, en fin de compte, de démanteler le bureau central du PARI-R. Ces modifications ajoutent à notre inquiétude quant à l'intégrité du mode de fonctionnement du réseau national lui-même⁶⁶.

Il a poursuivi :

En disséminant les gens du PARI un peu partout au pays en les associant aux laboratoires régionaux sous l'autorité d'un directeur régional doté de nouvelles prérogatives pour le programme, par rapport à des coordonnateurs régionaux, le coordonnateur régional et l'organisme local doivent alors essayer d'échanger avec les laboratoires nationaux. On part d'une structure simple et directe et on en fait une structure très complexe⁶⁷.

M. Pulfer a aussi soutenu que le renforcement de chacune des directions régionales serait de nature à affaiblir la communication entre les directeurs régionaux. Il croit qu'une organisation centralisée peut faciliter les échanges. Il a dit ceci :

L'avantage d'un réseau national c'est que si une petite entreprise en Alberta a un problème, et que le savoir-faire permettant de le régler se trouve au Nouveau-Brunswick, le réseau devrait être en mesure de mettre les deux en relation très rapidement. Or, si l'organisation en Alberta se préoccupe davantage des affaires locales et qu'elle exerce plus de pouvoir à l'égard de celle-ci, elle aura moins de liens avec le Nouveau-Brunswick⁶⁸.

M. Rothwell n'approuve pas ce point de vue. Voici ce qu'il en pense :

Du point de vue régional et économique, la décentralisation est une mesure importante pour aider les PME à satisfaire leurs besoins de développement technologiques et commerciaux... La stratégie proposée par le CNRC me semble un effort honnête pour égaliser les chances et maximiser les ressources intellectuelles à travers le pays. La décentralisation du PARI assurera un meilleur service axé sur les régions tout en permettant aux CTI de collaborer plus étroitement avec les services techniques des provinces et des entreprises. À notre avis, la décentralisation du réseau, loin de l'affaiblir, raffermira ses capacités opérationnelles dans l'ensemble du pays⁶⁹.

Cependant, des agences et ministères fédéraux (APÉCA, DÉO, ISTC) ont fait valoir que la décentralisation du PARI serait propice au développement régional. C'était également l'avis du ministre des Sciences, qui croit que la décentralisation permettra au programme de mieux répondre aux besoins régionaux.

⁶⁶ R. Woodbridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:25.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ J.K. Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4:26.

⁶⁹ D.C. Rothwell, sous-ministre adjoint, *Economic Diversification and Trade*, Saskatchewan, Lettre à Roy Woodbridge en réponse à son témoignage, 13 novembre 1991.

Les entreprises et les organismes de recherche de tout le Canada accueilleront avec enthousiasme la décentralisation des nouveaux programmes établis aux termes du PARI. Il est essentiel de mettre au point des stratégies qui répondent aux besoins des régions. Ce faisant, le PARI ne perdra rien de sa valeur en tant qu'instrument national. On pourra toujours y avoir recours pour obtenir des conseils et des technologies que les responsables sauront où trouver⁷⁰.

Dans l'ensemble, le Plan stratégique ne justifie pas suffisamment pourquoi il faut réduire le nombre des éléments du PARI. Par conséquent, il est difficile de prévoir les effets qu'une telle mesure aura sur la clientèle et sur les associés du programme.

De même, on ne voit pas trop quelles seront les conséquences d'une décentralisation accrue. Certains clients du réseau sont loin de l'appuyer pendant que d'autres seraient en faveur. Le réseau du PARI fonctionne déjà selon un mode décentralisé. Le Comité a entendu des témoins affirmer que le programme en vigueur correspondait bien aux besoins locaux et que cette adéquation constituait l'un de ses principaux facteurs de succès. Les membres du Comité estiment donc qu'il serait utile de réexaminer cet aspect du Plan stratégique pour s'assurer que la décentralisation serait avantageuse. Voici ce que recommande le Comité :

- 7. Que le Conseil national de recherches justifie clairement la décentralisation accrue et les changements proposés aux éléments du PARI, et détermine également les avantages comparatifs de la nouvelle structure.**

F. Le rôle de la Commission consultative du PARI

Le rôle exact de la Commission consultative du PARI semble être assez confus. Au cours des audiences, des membres de la Commission ont exprimé leur déception quant à leur rôle réel. Ils ont dit au Comité qu'ils n'étaient pas toujours consultés chaque fois que le CNRC envisageait d'apporter des changements au PARI.

Par exemple, la Commission n'aurait pas été consultée quand le CNRC a décidé de modifier l'énoncé de mission du PARI. La Commission avait accepté un énoncé de mission en décembre 1990. Mais, en janvier 1991, le CNRC a approuvé un nouvel énoncé sans le soumettre aux membres de la Commission consultative.

En outre, le Comité a appris que, dernièrement, le CNRC avait modifié les modalités de ses rapports avec la Commission consultative sans en prévenir ses membres. Le président de la Commission, qui normalement relevait directement du Bureau du CNRC, fait désormais rapport au comité exécutif du CNRC. Enfin, certains membres de la Commission se sont plaints de n'avoir pas été consultés suffisamment lors de l'élaboration du Plan stratégique.

Les membres qui sont venus témoigner ont dit qu'on leur avait remis copie du Plan stratégique la veille au soir de la réunion du 19 août 1991. Ils n'avaient donc pas eu le temps de le lire encore moins de l'analyser en profondeur. Voici ce qu'a déclaré M. Murray :

⁷⁰ W. Winegard, ministre des Sciences, *Déclaration au Comité*, p. 8.

J'ai reçu ma copie lors de mon arrivée à l'hôtel à minuit, le dimanche—c'était un document de 33 pages—et il en a été de même pour la majorité des membres de la Commission. En d'autres termes, nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour étudier un document aussi important⁷¹.

M. Woodbridge a précisé :

La dernière réunion du conseil, en août, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Par exemple, c'était la toute première fois que je voyais ce document sur le plan stratégique. Je l'avais là devant moi et on nous a demandé d'en parler sans même que nous ayons eu l'occasion de le lire. Nous l'avons fait, soit dit en passant, et nous l'avons ouvertement critiqué⁷².

La Commission consultative n'a donc pas entériné le Plan stratégique. M. Murray a dit :

Qu'il était très incomplet. Qu'il n'était pas suffisamment réfléchi. Qu'il ne reflétait pas les avis que les membres de la commission consultative auraient donnés individuellement ou en groupe... La Commission a informé son président qu'elle ne pouvait entériner ce plan.⁷³

M. Bourbeau a ajouté :

... le Plan stratégique qui nous a été présenté à la réunion du 19 a été, dans sa forme et dans son fond, rejeté par la Commission⁷⁴.

En réponse à ces commentaires, M. Perron a répliqué :

... le dossier montre que nous avons reçu des avis de la Commission consultative; il montre que nous avons tenu compte des avis de la Commission consultative en tous points, sur le fond. Quant à la forme, il peut y avoir eu des désaccords, mais quant au fond, il n'y a jamais eu de désaccord fondamental entre les actions du CNRC et les vues des membres de la Commission consultative⁷⁵.

M. Perron affirme qu'il n'est pas essentiel que tous les changements apportés au PARI soient entérinés par la Commission consultative⁷⁶. Pour sa part, le ministre estime que les changements de peu d'envergure n'ont pas à être agréés par la Commission. Il a précisé cependant :

... je serais déçu si les objectifs ultimes du CNRC, pour le PARI, ne coïncidaient pas, du moins dans une très large mesure, avec les recommandations soumises par le conseil consultatif du PARI⁷⁷.

⁷¹ E.D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:33.

⁷² R. Woodbridge, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:36.

⁷³ E.D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:33.

⁷⁴ R. Bourbeau, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 3, p. 3:13.

⁷⁵ D^r Perron, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 5, p. 5:16.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 5:13.

⁷⁷ W. Winegard, ministre des Sciences, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 9, p. 9:10.

Récemment, le CNRC a décidé de mettre sur pied un groupe spécial chargé d'examiner le mandat, le mode de fonctionnement et la composition de la Commission consultative du PARI. Le Comité a été informé que le groupe avait déjà recommandé au CNRC que la Commission soit dissoute et que le CNRC lui-même assume temporairement ses fonctions. Le CNRC a appuyé cette recommandation à l'unanimité.

La confusion qui entoure le rôle de la Commission consultative doit être dissipée. Le Comité se rend bien compte que la Commission est formée de représentants des industries et des entreprises et qu'elle parle au nom d'entreprises clientes réparties aux quatre coins du pays. Elle est donc en mesure d'exposer les besoins des PME et de donner des conseils éclairés sur l'orientation du programme. La représentation de l'industrie est nécessaire pour garantir l'utilisation et le transfert efficaces de technologie. Une définition claire de son rôle permettrait à la Commission d'être utilisée efficacement. Par la même occasion, on définirait aussi sa participation au processus de consultation sur l'avenir stratégique du PARI. Enfin, le Comité est ébranlé par la décision du CNRC relativement au démantèlement de la Commission consultative du PARI. Les membres du Comité s'inquiètent du manque d'explication entourant la dissolution de la Commission. Ils considèrent qu'un des rôles de la Commission est de faire part devant le Comité de l'opinion de ses membres quant à l'avenir du programme PARI. Par conséquent, le Comité exhorte :

8. Le Conseil national de recherches à rétablir une Commission consultative du PARI et à préciser le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de cette Commission consultative.

G. Le rôle du PARI vis-à-vis la compétitivité nationale

La question de la compétitivité et son influence sur la prospérité future du Canada ont été analysées en profondeur au cours des derniers mois. Les études les plus récentes, *Le Canada à la croisée des chemins* de Michael Porter et *La compétitivité mène à la prospérité*, préparée par le gouvernement fédéral, reconnaissent que l'innovation devient de plus en plus nécessaire pour améliorer la productivité et la compétitivité du Canada.

Cependant, les manufacturiers canadiens ont beaucoup de progrès à faire avant d'être considérés comme des chefs de file mondiaux en matière de technologies de pointe. Les statistiques montrent que les investissements de l'industrie canadienne en R et D sont faibles, comparativement à ceux d'autres pays industrialisés. En fait, peu d'entreprises manufacturières au Canada (moins de 4 %) font de la R et D. De plus, le nombre de scientifiques et d'ingénieurs engagés dans la recherche au Canada (4,5 pour 1 000 travailleurs) est nettement inférieur à celui de nos concurrents internationaux.

De ce point de vue, l'importance de la science et de la technologie devient très apparente. Des témoins ont avancé que le PARI pourrait jouer un rôle important pour stimuler la compétitivité du Canada. Le Groupe Nielsen avait déjà conclu que le PARI pourrait servir de base à la création d'un programme global de transfert technologique. Ils ont affirmé qu'en sensibilisant les entreprises aux technologies nouvelles, en les aidant à les acquérir, à les mettre en oeuvre et à les exploiter, le PARI pouvait accroître leur efficacité et leur productivité sur le marché international. On a dit, cependant, que le PARI souffrait de

l'absence d'une perspective claire du gouvernement quant au rôle qu'il doit jouer et aux responsabilités qu'il doit assumer dans le calendrier de la compétitivité et de la prospérité nationale. Par exemple, selon M. Abela :

... le PARI, de par sa structure, ses capacités, son mode de fonctionnement et ses succès passés, peut devenir l'infrastructure canadienne de transfert de technologies avec la capacité d'aider toutes les petites et moyennes entreprises. Il a fait la preuve qu'il peut produire un véritable effet de levier sur les investissements dans l'innovation au sein des entreprises, produisant de 2,5 à 20 fois sa contribution. Si on explique et présente clairement le PARI au gouvernement, particulièrement dans le contexte des préoccupations actuelles concernant la productivité industrielle, la compétitivité, la création de richesses et la prospérité, il pourrait devenir un outil formidable pour le développement industriel et le renouveau économique. Dans la conjoncture actuelle, le PARI représente une chance tout à fait unique pour le pays, qui a besoin d'une base éprouvée sur laquelle bâtir⁷⁸. (traduction)

M. Woodbridge était du même avis. Il a souligné que, puisque le PARI aborde l'aspect technologique du défi que constitue la compétitivité, il faut clairement énoncer son rôle au chapitre de la compétitivité du pays. Il a cependant affirmé que le PARI souffre de l'absence d'une perspective claire, énoncée par le gouvernement, quant au rôle qu'il doit jouer et aux responsabilités qu'il doit assumer⁷⁹.

Durant les audiences, le ministre des Sciences a clarifié cette question. Il a soutenu que le gouvernement a toujours fait du PARI le fer de lance de l'aide fédérale aux petites et moyennes entreprises dans le domaine de la technologie. De plus, il a déclaré clairement :

Personne ne pourrait selon moi douter de l'utilité du PARI, qui doit continuer à faire partie intégrante de toute stratégie visant à promouvoir le développement technologique et la compétitivité de l'industrie canadienne⁸⁰.

Le Ministre a également déclaré que la création d'une capacité technologique dans l'industrie canadienne représente un défi complexe. Il a ajouté que le PARI est un instrument important, mais qu'il n'est qu'un seul des outils qui doivent être employés pour relever ce défi. Dans cette perspective, il faut que le Canada choisisse une approche intégrée : en plus de l'innovation et de l'adaptation de techniques et d'équipements nouveaux, la prospérité future du Canada exige les meilleurs efforts de nombreux intervenants, et des compétences dans des domaines tels que la gestion, le marketing, le financement, l'assurance de qualité et l'établissement de normes.

Dans l'ensemble, les témoignages indiquent que le PARI est un élément très important de l'infrastructure nationale des sciences et de la technologie. Quel que soit le financement dont pourra se prévaloir le PARI, on s'attend à ce qu'un appui clair du gouvernement fédéral pour le rôle du PARI vienne encore augmenter l'efficacité du programme.

⁷⁸ S. Abela, *Issues Surrounding the Industrial Research Assistance Program*, p. 7.

⁷⁹ R. M. Woodbridge, *Notes for the Presentation to the Committee*, p. 4-5.

⁸⁰ W.C. Winegard, ministre des Sciences, *Déclaration au Comité*, 7 novembre 1991, p. 2.

9. **Que le ministre des Sciences, à la suite de travaux de révision du groupe spécial mis sur pied par le CNRC, énonce clairement le rôle du PARI dans le cadre de la politique du gouvernement fédéral des sciences et de la technologie.**

Le Comité reconnaît que le PARI joue un rôle capital en matière de développement et d'exploitation de la technologie au profit de l'industrie canadienne. L'unique objectif de ce programme, qui recueille tous les suffrages, est de rendre nos industries compétitives. Malheureusement, le financement est insuffisant. Les membres du Comité sont convaincus qu'un mandat élargi permettrait au PARI d'aider davantage l'industrie et l'ensemble de l'économie. Afin que les attributs clés du programme soient préservés, voire améliorés, il faudrait examiner de près les changements récents qui y ont été apportés.

Liste des recommandations Conclusion

Le Comité reconnaît que le PARI joue un rôle capital en matière de développement et d'exploitation de la technologie au profit de l'industrie canadienne. L'unique objectif de ce programme, qui recueille tous les suffrages, est de rendre nos industries compétitives. Malheureusement, le financement est insuffisant. Les membres du Comité sont convaincus qu'un mandat élargi permettrait au PARI d'aider davantage l'industrie et l'ensemble de l'économie. Afin que les attributs clés du programme soient préservés, voire améliorés, il faudrait examiner de près les changements récents qui y ont été apportés.

1. Que le ministre des Sciences examine les principes de gestion et de possibilité financière concernant les contributions du PARI. Le faisant, il devrait examiner si le programme bénéficierait d'une fusion de la gestion financière et de la gestion opérationnelle en une seule structure organisationnelle.
2. Que le ministre des Sciences réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de l'économie et de la politique industrielle du gouvernement.
3. Que le ministre des Sciences réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de l'économie et de la politique industrielle du gouvernement.
4. Que le ministre des Sciences réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de l'économie et de la politique industrielle du gouvernement.
5. Que le ministre des Sciences réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de l'économie et de la politique industrielle du gouvernement.
6. Que la haute direction du PARI et le président de la Commission consultative du PARI viennent témoigner devant le Comité tous les ans au sujet de la situation de leur mandat.
7. Que le Conseil national de recherches justifie clairement la désamalgamation proposée et les changements proposés aux éléments du PARI, et détermine et documente les avantages comparatifs de la nouvelle structure.
8. Que le Conseil national de recherches établisse une Commission consultative du PARI et précise le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de cette Commission consultative.
9. Que le ministre des Sciences, à la suite des travaux de recherche du groupe spécial sur le pied par le CNRC, énonce clairement le rôle du PARI dans le cadre de la participation du gouvernement fédéral des sciences et de la technologie.

Liste des recommandations

1. Que le gouvernement fédéral examine s'il convient d'augmenter le financement total du PARI à un minimum de 110 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993.
2. Que le gouvernement fédéral examine s'il convient de doubler, d'ici l'exercice 1997-1998, le financement du PARI de façon qu'il atteigne 220 millions en dollars de 1992-1993.
3. Que le vérificateur général étudie les pratiques de gestion et la responsabilité financière concernant les contributions du PARI. Ce faisant, il devrait examiner si le programme bénéficierait d'une fusion de la gestion financière et de la gestion opérationnelle en une seule structure organisationnelle.
4. Que le ministre des Sciences réitère que la mission et l'orientation du PARI demeureront inchangées. Le PARI devrait, par conséquent, continuer à satisfaire les besoins de ses clients en cherchant dans le monde entier la meilleure technologie disponible.
5. Que le gouvernement fédéral réexamine la situation du PARI au sein du CNRC, compte tenu de l'obligation pour le PARI de satisfaire ses clients de l'industrie et de répondre de la politique industrielle du gouvernement.
6. Que la haute direction du PARI et le président de la Commission consultative du PARI viennent témoigner devant le Comité tous les ans au sujet de la situation du programme.
7. Que le Conseil national de recherches justifie clairement la décentralisation accrue et les changements proposés aux éléments du PARI, et détermine également les avantages comparatifs de la nouvelle structure.
8. Le Conseil national de recherches à rétablir une Commission consultative du PARI et préciser le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de cette Commission consultative.
9. Que le ministre des Sciences, à la suite des travaux de révision du groupe spécial mis sur pied par le CNRC, énonce clairement le rôle du PARI dans le cadre de la politique du gouvernement fédéral des sciences et de la technologie.

TABLEAU 1
Répartition des ressources du PARI (en milliers de dollars)

	Rém. CNRC	Réseau	Contr. entrepr.	Fonct.	Imm.	Total
Services aux clients	4 500	12 500	55 000	1 200	-	73 200
Frais du réseau	500	1 500	-	1 000	100	3 100
Gestion et adm.	2 500	2 000	-	800	100	5 400
Total	7 500	16 000	55 000	3 000	200	81 700

Source: Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du PARI, *The Future of the Industrial Research Assistance Program: A Strategic Analysis*, p. 3-15.

TABLEAU 2
Budget du CNRC et du PARI (exercice clos le 31 mars)

	activités du CNRC		activités totales du PARI	contributions du PARI
	Non spatiales	Total		
(En milliers de dollars courants)				
1985	482 963	528 042	81 760	74 627
1986	427 364	445 196	80 570	72 553
1987	390 459	416 132	80 457	68 466
1988	391 490	438 186	81 268	68 957
1989	412 742	472 860	89 045	75 607
1990	415 339	510 913	89 004	75 607
1991	405 554	465 241	86 087	70 822
1992	420 710	420 710	84 523	71 322
(En milliers de dollars constants de 1984-1985)				
1985	482 963	528 042	81 760	74 627
1986	410 836	427 978	77 454	69 747
1987	359 972	383 640	74 175	63 120
1988	346 341	387 652	71 896	61 004
1989	352 000	403 271	75 941	64 480
1990	342 544	421 367	73 405	62 356
1991	318 945	365 885	67 702	55 697
1992	317 342	317 342	63 756	53 798

Source: Données fournies par le CNRC, 17 octobre 1991.

Notes explicatives du Tableau 1 (Extrait de la lettre du D^r Perron)

1. Les chiffres représentent des estimations de la valeur cumulative des ventes et des économies auxquelles on pourrait s'attendre, sur une période de trois à cinq ans commençant en 1987-1988, des projets du PARI en vigueur au cours de l'exercice 1985-1986. Les estimations se fondent sur des renseignements détaillés, recueillis à divers moments auprès de centaines d'entreprises ayant bénéficié de l'aide du PARI. L'année 1985-1986 a fait l'objet d'une analyse particulièrement détaillée.
2. Le PARI est composé d'éléments qui ne sont pas nécessairement identiques quant aux types d'avantages qu'ils présentent et à l'importance de ces derniers. L'information la plus complète sur chaque élément s'appliquait à des années différentes dans chaque cas. Cependant, l'ensemble des résultats exposés dans le tableau reflète le poids réel des divers éléments au cours de l'exercice 1985-1986.
3. Le chiffre sur les emplois directs a trait aux emplois requis dans les entreprises du PARI pour effectuer les ventes supplémentaires attribuées à l'aide fournie par le PARI.
4. Le chiffre sur les emplois indirects se rapporte aux autres emplois créés chez les fournisseurs et les entreprises clientes grâce à la nouvelle activité économique attribuée au PARI. Ce chiffre a été calculé à partir des données normalisées intrants-extrants applicables à l'économie canadienne, les pondérations étant faites en raison de la répartition des entreprises du PARI dans les diverses catégories industrielles.
5. Les chiffres pour les impôts engendrés ont été calculés de la même façon, d'après les données normalisées intrants-extrants. Un peu plus de 40 p. 100 seraient des impôts fédéraux et un peu moins de 60 p. 100, des impôts provinciaux. Comparée aux dépenses du PARI, la portion fédérale des impôts engendrés représente à elle seule un rendement qui dépasse le seuil de rentabilité pour le contribuable fédéral.
6. Le faible coût du PARI par emploi attribuable reflète le fait que le PARI aide les entreprises à produire de l'information technique critique qui permet à ces dernières de formuler des propositions plus précises et plus satisfaisantes. De ce fait, elles peuvent habituellement obtenir, de sources de financement conventionnelles, les fonds nécessaires à la commercialisation, réduisant ainsi le besoin d'une aide financière auxiliaire de la part du gouvernement.

Le CNRC précise également qu'il ne faut pas considérer les ventes et économies indiquées comme étant des bénéfices nets attribuables au PARI (et autres programmes du genre) parce que a) les entreprises doivent engager diverses dépenses pour les réaliser

et b) ces mêmes dépenses, utilisées autrement, auraient pu produire d'autres bénéfiques. Quoiqu'il en soit, tout porte à croire que les chiffres applicables au PARI traduisent une activité économique qui est mieux fondée, plus productive et plus durable que la plupart car, grâce au PARI, elle se base sur la meilleure technologie disponible.

7. La comparaison des résultats du programme PARI du CNRC à l'activité économique imputée à d'autres dépenses devrait être valable si cette activité est évaluée sur la même base.

Liste de témoins

	Fascicule n ^o	Date
Individus Shibly Abela, ancien directeur général du PARI; E. Donald Murray, vice-président, Opérations, Export Packers Co. Ltd. Winnipeg	2	26 septembre 1991
Commission consultative du PARI Richard Bourbeau, président, (président, Venmar, Drummondville)	3	2 octobre 1991
Association canadienne sur la technologie avancée Roy Woodbridge, président		
Gelda Scientific Sen Gelda, président	4	3 octobre 1991
Association des organisations provinciales de recherche J.K. Pulfer, vice-président exécutif		
Conseil national de recherches du Canada Pierre Perron, président; Clive Willis, vice-président, Sciences; Clifford Baronet, vice-président, Génie et technologie	5	8 octobre 1991
Industrie, Sciences et Technologie Canada Roberto Gualtieri, sous-ministre adjoint, Sciences; Glenn Fields, Directeur exécutif, Edmonton	6	21 octobre 1991
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) Terry Thomas, directeur général, Programmes;	8	23 octobre 1991
Diversification économique de l'Ouest Brian Salley, premier sous-ministre adjoint		
Ministre des Sciences L'honorable William Winegard, P.C., député	9	7 novembre 1991

Demande de réponse du gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord (Fascicules nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

GUY RICARD

Annexe D

Opinion dissidente du Parti libéral

Le Pari devrait-il continuer à faire partie du CNRC?

1. Le principal point sur lequel les députés libéraux du Comité diffèrent du rapport majoritaire concerne l'opportunité pour PARI de continuer à faire partie du CNRC. Nous recommandons donc de retirer PARI du CNRC. Voilà une question sur laquelle les députés libéraux étaient ouverts d'esprit au cours des audiences.

2. Il est évident que nous ne pouvons pas prendre une telle décision. Cette tâche incombe au gouvernement. Quels facteurs doit-il prendre en considération? Ils ont été suggérés par Roy Woodbridge qui nous a dit que la Commission avait eu de longues discussions à ce sujet. Il n'y avait que deux scénarios : soit que le PARI demeure sous l'égide du CNRC, soit qu'il n'en fasse plus du tout partie.

«Nous nous sommes tout simplement posé la question essentielle : PARI peut-il réaliser le potentiel que les membres de la Commission consultative lui souhaitent en demeurant sous l'égide du CNRC?... Philosophiquement, le CNRC peut-il administrer un programme axé sur l'accès à la meilleure technologie disponible, quelqu'en soit la source, plutôt que de la trafiquer un peu afin de resserrer les liens avec les laboratoires?»

3. La Commission consultative s'est également interrogée sur le déséquilibre budgétaire, poursuit M. Woodbridge.

«La direction du CNRC peut-elle envisager et défendre adéquatement l'expansion de l'élément du programme que constitue PARI afin d'augmenter le budget de cette composante? La Commission consultative souhaitait voir le doublement ou le triplement du budget puisque c'est là l'ampleur de l'effort nécessaire, à notre avis. Est-ce possible pour le CNRC? Peut-il élargir le réseau PARI et soutenir ce réseau sur le plan philosophique, organisationnel, émotif, etc, lorsque le budget de son activité principale, c'est-à-dire les laboratoires, est bloqué ou réduit? Est-ce possible pour le CNRC?»

4. Woodbridge a indiqué au Comité que lors de sa réunion du mois de mai dernier, la Commission avait décidé—il s'en est fallu d'un cheveu—que PARI demeure sous l'égide du CNRC, mais «à la condition importante que la Commission consultative n'appuierait cette mesure que tant que le CNRC démontrerait sa compétence à administrer le programme conformément aux objectifs que la Commission consultative lui avait fixés».

5. Les députés libéraux du Comité croient que la Commission a posé les questions appropriées. En effet, PARI peut-il évoluer comme nous le voulons s'il demeure sous l'égide du CNRC? Son budget peut-il y augmenter? Et si son budget doublait ou triplait, serait-ce juste pour les laboratoires? Finalement, que pouvons-nous conclure du bilan des deux dernières années?

6. En ce qui concerne la dernière question, des preuves concluantes ont été présentées au Comité selon lesquelles le CNRC, à tout le moins, ne reconnaît pas pleinement la nature de PARI et les possibilités qu'il offre. PARI, dont le rôle est de servir les entreprises en obtenant de la technologie auprès de toutes les sources appropriées, est en train d'être modifié pour en faire un programme axé sur les laboratoires du CNRC. Ces preuves comportent diverses déclarations du comité exécutif du Conseil, les motions du Conseil, la formulation du Plan stratégique, les changements apportés à l'énoncé de mission et les déclarations du Président.

7. Il appert également que PARI a été déclassé au sein de la structure organisationnelle du CNRC, que le CNRC a rejeté l'Énoncé des choix offerts et que le Plan stratégique de PARI comporte des lacunes importantes.

8. Les députés libéraux partagent l'avis de la majorité que, premièrement, le financement de PARI soit augmenté à un minimum de 108 millions de dollars pour l'année financière 1992-1993. Deuxièmement, que le gouvernement élargisse le mandat de PARI. Un tel mandat implique donc que son budget doit doubler et même tripler au cours des 5 ou 6 prochaines années.

9. Le budget de PARI peut-il doubler ou tripler tout en demeurant sous l'égide du CNRC? Premièrement, il est évident que le CNRC n'a pas proposé une telle augmentation. Deuxièmement, il est utile de considérer le précédent du CRSNG, devenu indépendant du CNRC en 1978. Son budget est maintenant de 466 millions de dollars. Or, son budget aurait-il pu croître de cette façon s'il était demeuré sous l'égide du CNRC? Nous ne le croyons pas.

10. De plus, les députés libéraux croient qu'il serait injuste pour les laboratoires si le budget de PARI augmentait pendant que celui des laboratoires diminuait ou demeurait constant. Une augmentation du budget de PARI pourrait être interprétée erronément par le grand public comme une augmentation de budget du CNRC.

Le rôle de PARI au sein d'une stratégie nationale de compétitivité

11. Les témoignages présentés à notre Comité indiquent que l'ancien directeur général de PARI et les membres de la Commission consultative de PARI comprennent la nature du programme et les possibilités qu'il offre. Ils pressentent ce que peut accomplir PARI compte tenu de la compétitivité dont doit faire preuve le Canada dans une économie mondiale basée sur le savoir.

12. Le rapport du Groupe de travail Nielsen a conclu en 1985 que «PARI fonctionne. Il pourrait très bien servir comme noyau de la création d'un programme de transfert de technologie qui inclurait PARI, PILD, et IRDP en plus de servir comme pivot pour coordonner les divers services de consultation disponibles des nombreux centres fédéraux, provinciaux et du secteur privé».

13. Malgré cette recommandation, PARI n'est pas devenu le pivot d'un programme consolidé de transfert de technologies. Au contraire, son budget a été réduit et son réseau affaibli. De plus, nous constatons qu'il existe une multitude de programmes ayant des objectifs semblables à ceux de PARI, qui sont pourtant moins efficaces. Avec PARI, les Canadiens en ont beaucoup plus pour leur argent.

14. C'est fort probablement pour ces raisons que Roy Woodbridge nous a dit que selon lui,

« ... (le vrai problème) n'a rien à voir avec l'argent. Le vrai problème, c'est le manque de vision. C'est que le gouvernement n'a pas une idée très claire du rôle et des fonctions du PARI, non seulement pour ce qui est de ses activités actuelles, mais aussi pour ce qui est du rôle qu'il devrait jouer dans le cadre du programme de compétitivité au Canada».

15. Selon M. Woodbridge, le gouvernement devrait d'abord reconnaître le défi auquel fait face le Canada et ensuite, d'en définir le rôle de PARI. Il a dit au Comité :

«Le ministre doit confirmer l'intention du gouvernement de faire du réseau PARI le pivot de l'infrastructure canadienne de la science et de la technologie. Dans cet énoncé de politique, il faudrait établir très clairement les objectifs et le cadre de gestion avec lesquels PARI fonctionnera».

Autres questions

16. Les députés libéraux estiment que le rapport majoritaire ne fait pas ressortir adéquatement le caractère unique de PARI, ni les facteurs qui en font un programme à part parmi tous les autres programmes gouvernementaux. L'étude d'évaluation de décembre 1990 indiquait que «PARI est à toutes fins utiles unique parmi les outils d'intervention du gouvernement en raison de son degré de flexibilité et de décentralisation». Le rapport ajoute que «le programme est, plus que tout autre programme de S-T, un point de contact entre les entreprises canadiennes et le gouvernement».

17. L'étude comporte une section particulièrement intéressante : une évaluation entre PARI et 88 autres programmes fédéraux et provinciaux qui «prétendaient venir en aide au processus innovateur des firmes et, dans ce sens, ces programmes sont similaires à PARI».

«Cette évaluation indique également que malgré la similitude des programmes et de leurs objectifs avec ceux de PARI, une analyse plus attentive nous révèle toutefois certaines différences : Premièrement, l'étude démontre que «PARI est le seul programme livré directement par un personnel expérimenté et qualifié techniquement». Deuxièmement, «PARI est le moins ciblé des programmes innovateurs. Bien que les autres programmes imposent d'importantes restrictions d'éligibilité basées soit sur des critères sectoriel et régional, soit sur le sujet ou la technologie en question, PARI, a été au contraire ouvert à toutes les industries, les régions et les technologies. Cette caractéristique a permis au programme d'éviter les procédures souvent lourdes pour déterminer l'éligibilité et l'aide, caractéristiques des autres programmes». Troisièmement, «PARI vient en aide plus tôt dans le processus de R-D que les autres programmes».

18. Les députés libéraux estiment également que le rapport majoritaire ne traite pas adéquatement la question de l'érosion du budget de PARI et de la prétendue gestion financière de PARI. En fait, les députés libéraux estiment que la seule contrainte à laquelle est confronté PARI est d'ordre budgétaire. Comme l'indique le rapport majoritaire, le budget de PARI ainsi que la taille de son réseau ont été nettement réduits.

19. Le D^r Perron et M. Gualtieri, SMA des Sciences, ont indiqué au Comité que les problèmes de PARI découlaient de difficultés administratives et d'une mauvaise gestion financière. De l'avis des députés libéraux, l'insuffisance des ressources mises à la disposition de PARI est la cause des problèmes financiers qu'il connaît. Nous n'acceptons pas les raisons avancées par le D^r Perron qui prétend que ces problèmes proviennent de la mauvaise gestion des contributions ou du manque de données financières appropriées.

20. Toutefois, compte tenu d'un budget qui ne répondait guère à ses besoins, PARI devait choisir entre des allocations mensuelles ou financer de bons projets dès que l'occasion se présentait à l'intérieur de l'échéancier de la firme. En reconnaissant que le choix du moment des projets est le facteur clé de leur commercialisation, PARI choisissait de répondre aux besoins des firmes, encore une fois, selon leur échéancier. En conséquence, le programme épuisait alors ses fonds bien avant la fin de l'année financière. Selon M. Perron, le gouvernement devait alors faire face à de nouvelles demandes de fonds qui étaient toujours rejetées.

21. Les députés libéraux estiment que PARI est un programme essentiel et qu'il doit être financé en conséquence. Les députés libéraux appuient M. Woodbridge qui a réclamé ce qui suit:

«le gouvernement s'engage fermement à financer le programme et à fournir des ressources suffisantes pour la réalisation d'un mandat élargi. Nous ne vous demandons pas de protéger ce programme. Nous ne voulons pas que vous fassiez un dernier effort pour le sauver. Nous voulons que vous compreniez ce que ce programme pourrait devenir, ce qu'il devrait devenir, et que vous fassiez en sorte qu'il réalise ces objectifs de nature plus globale et plus générale. Nous voulons que vous permettiez à ce programme de prendre de l'expansion, de réaliser son plein potentiel dans le contexte des besoins industriels nationaux du Canada.»

Annexe E

Opinion dissidente du NPD

Le rapport est parfaitement valable, mais il aurait gagné à être étoffé à certains égards, plus particulièrement en ce qui concerne la Commission consultative du PARI, récemment démantelée.

Le CNRC a le droit d'accepter ou de rejeter des avis, mais il est clair qu'il n'avait aucunement l'intention d'écouter les avis de la Commission consultative dans ce cas-ci. Il souhaitait que le programme à l'égard du PARI soit établi à la lumière des priorités historiques du CNRC et non en fonction des besoins des entreprises constituant la clientèle du PARI.

Les preuves démontrent de façon accablante que le CNRC désirait que le PARI mette l'accent sur la commercialisation des techniques mises au point par les laboratoires du CNRC sans se demander si ces techniques étaient celles dont ses clients avaient réellement besoin. L'une de ces preuves est un passage du procès-verbal de la 390^e réunion de stratégie du comité de gestion du CNRC (tenue le 14 août 1990):

«Le CNRC doit continuer à accorder la priorité aux installations et aux moyens dont il dispose en matière de sciences et de génie, et à l'utilisation de ces installations pour répondre aux besoins de la nation. Toutes les autres activités, comme les programmes de soutien technique et externe, doivent appuyer et compléter cette activité principale.» (traduction)

Il y a aussi ce passage d'une lettre que M. Baronet a envoyée à M. Bourbeau le 11 juin 1991:

«Si les besoins des entreprises qui ont recours au PARI ne peuvent pas être comblés d'une manière satisfaisante au moyen des techniques et de l'information disponibles au CNRC, le PARI peut alors fournir à ces entreprises une aide financière appropriée afin de les aider à trouver les techniques et l'information dont elles ont besoin à l'extérieur du CNRC.» (traduction)

Cette tentative de modification du mandat principal du PARI a été vigoureusement dénoncée par son directeur général, M. Shibly Abela. En effet, même s'il savait que ce geste risquait de lui faire perdre son emploi, celui-ci a rédigé un document d'orientation sur cette question. Voici d'ailleurs ce que M. Bourbeau a déclaré au Comité à ce sujet: «(...) il y avait une guerre de pouvoir entre les vues du président et les vues de M. Abela, qui étaient complètement opposées, et (...) M. Abela était bien au courant que s'il ne se ralliait pas à la cause du président, il perdrait son emploi.» (3:13)

M. Abela a fait part de ses inquiétudes à la Commission consultative. Il a plus tard été congédié pour avoir agi ainsi. Néanmoins, à ce moment-là, la Commission consultative privilégia une option qui aurait maintenu le PARI au sein du CNRC, mais seulement à certaines conditions que le CNRC a rejetées. Il est donc faux de dire que le CNRC a accepté les conseils de la Commission consultative.

Le CNRC a cependant tout fait pour écarter la Commission consultative de ce dossier. Ainsi, le 29 avril 1991, M. Pierre Perron écrit ce qui suit à M. Baronet concernant le comité directeur qui devait rédiger le plan stratégique définitif:

Je suis d'accord avec le comité directeur proposé pourvu qu'il ne compte pas dans ses rangs un membre du Conseil ou le président de la Commission consultative du PARI. Je crois qu'il faudrait que la direction du CNRC s'occupe seule de cette tâche. (traduction)

Le Comité a entendu des remarques choquantes au sujet de la conduite de M. Pierre Perron à l'égard de la Commission consultative du PARI. Dans son témoignage devant le Comité, M. Bourbeau a ainsi déclaré: «M. Perron a utilisé des mots qui ne plairaient à personne. (...) Il nous a traités d'imbéciles, il nous a dit que nous ne savions pas ce que nous faisons, etc.» (3:10-11)

Cette sorte de langage abusif est devenu une marque de commerce de la direction du CNRC. Voici ce que dit à ce sujet un rapport préparé par la firme Robertson Nickerson Limited en janvier 1991:

Les communications, entre le bas et le haut de l'échelle hiérarchique, se font peut-être davantage dans un sens que ce qu'il serait préférable. Certaines des personnes consultées ont mentionné les changements importants et plutôt dramatiques qui sont survenus dans toute l'organisation et notamment le départ de cadres supérieurs. Cette situation, combinée avec une certaine incohérence dans les messages venant du sommet de la hiérarchie, a contribué à instaurer un climat quelque peu caractérisé par l'intimidation et une tendance à ne pas parler franchement à *moins que vous ne soyez le prochain à partir* (c'est nous qui soulignons). (traduction)

M. Shibly Abela était le prochain à partir. La dissension publique ne reste pas impunie au CNRC et le Conseil dirigé par M. Perron a ordonné le démantèlement de la Commission consultative. En fait, comment les mesures prises par le Conseil pourraient-elles être interprétées comme autre chose qu'un mépris du Parlement quand la motion visant à démanteler la Commission mentionne comme motif «les mesures récemment prises par certains membres de la Commission consultative du PARI, en particulier la nature des commentaires personnels faits par le président de la Commission consultative». Il est clair que ces propos font nettement référence à la comparution de plusieurs membres de la Commission devant notre Comité.

Les membres du Comité faisant partie du gouvernement doutaient des motifs du CNRC, mais M. Bourbeau a été lui assez direct lorsqu'il a déclaré ce qui suit au journaliste du *Toronto Star*: «Je savais que nous serions punis d'une manière ou d'une autre si nous décrivions d'une manière sévère la direction».

Au sujet du refus de la direction d'assumer quelque responsabilité que ce soit dans la décision de démanteler la commission législative, voici ce que M. Bourbeau avait à déclarer au journal *The Ottawa Citizen*: «C'est le genre d'homme [M. Perron] qui essaie de tout contrôler».

Le CNRC a vaguement indiqué qu'il pourrait rétablir la Commission consultative, mais s'il le fait, comment pourrions-nous maintenant ne pas douter qu'il cherchera à en faire un organisme accommodant. Malgré la diffusion de communiqués dans lesquels le président de notre Comité faisait état de son inquiétude, certains membres du gouvernement ont été incapables de faire preuve de suffisamment de courage pour condamner sans équivoque ce geste insultant à la fois pour le processus démocratique et pour les entrepreneurs canadiens qui ont fait partie de la Commission consultative.

Le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord se réunit à huis clos à 9 h 38, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Guy Ricard (président).

Membres du Comité présents : David Bjornson, Bill Doman, Howard McCurdy, Jim Peterson, Guy Ricard et Jacques Vien.

Membres suppléants présents : David Berger remplace Len Hopkins, Darryl Gray remplace Louise Feltham.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Guy Beaumier, Daniel Brassard et Odette Madore, attachés de recherche. Du bureau de David Berger : Mitchell Bellman, adjoint législatif. Du bureau de Howard McCurdy : Paul Paquet, adjoint législatif.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 109(2) et de son ordre de travail du jeudi 19 septembre 1991, le Comité reprend l'étude du programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 septembre 1991, fascicule n° 2).

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport.

À 11 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du genre tenu.

LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 1991

(24)

Le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord se réunit à huis clos à 15 h 38, dans la salle 207 de l'édifice de l'Onest, sous la présidence de Guy Ricard (président).

Membres du Comité présents : David Bjornson, Bill Doman, Louise Feltham, Howard McCurdy, Jim Peterson, Guy Ricard et Jacques Vien.

Membre suppléant présent : David Berger remplace Len Hopkins.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Guy Beaumier, Daniel Brassard et Odette Madore, attachés de recherche. Du bureau de David Berger : Mitchell Bellman, adjoint législatif. Du bureau de Howard McCurdy : Paul Paquet, adjoint législatif.

Procès-verbaux

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1991

(23)

[Traduction]

Le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord se réunit à huis clos à 9 h 38, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Guy Ricard (*président*).

Membres du Comité présents : David Bjornson, Bill Domm, Howard McCurdy, Jim Peterson, Guy Ricard et Jacques Vien.

Membres suppléants présents : David Berger remplace Len Hopkins; Darryl Gray remplace Louise Feltham.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Guy Beaumier, Daniel Brassard et Odette Madore, attachés de recherche. Du bureau de David Berger : Mitchell Bellman, adjoint législatif. Du bureau de Howard McCurdy : Paul Paquet, adjoint législatif.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) et de son ordre de renvoi du jeudi 19 septembre 1991, le Comité reprend l'étude du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 septembre 1991, fascicule n° 2*).

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport.

À 11 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 1991

(24)

Le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord se réunit à huis clos à 15 h 36, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Guy Ricard (*président*).

Membres du Comité présents : David Bjornson, Bill Domm, Louise Feltham, Howard McCurdy, Jim Peterson, Guy Ricard et Jacques Vien.

Membre suppléant présent : David Berger remplace Len Hopkins.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Guy Beaumier, Daniel Brassard et Odette Madore, attachés de recherche. Du bureau de David Berger : Mitchell Bellman, adjoint législatif. Du bureau de Howard McCurdy : Paul Paquet, adjoint législatif.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) et de son ordre de renvoi du jeudi 19 septembre 1991, le Comité reprend l'étude du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 septembre 1991, fascicule n° 2*).

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport.

À 16 h 40, le Comité met fin à huis clos.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté.

Il est convenu,—Que le titre soit : Une enquête sur le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

Il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié et adopté, devienne le premier rapport du Comité; que le président soit autorisé à y apporter les changements jugés nécessaires à la rédaction et à la typographie, sans en altérer le fond, et qu'il le présente ainsi à la Chambre.

Il est convenu,—Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement du déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu,—Que le Comité fasse tirer 2 000 exemplaires, format bilingue, tête-bêche, avec couverture distinctive.

Il est convenu,—Que le Comité remercie les attachés de recherche pour leur collaboration et leur dévouement tout au long de l'étude.

Il est convenu,—Que le Comité transmette ses félicitations à sa collaboratrice, Ruth Fawcett, qui a donné naissance à un garçon, Michael Fawcett Sarty, le vendredi 29 novembre 1991.

Il est convenu,—Que le Comité autorise l'impression en annexe des opinions dissidentes du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité
Christine Fisher

